

Université 
de Montréal
et du monde.



Budget de fonctionnement 2023-2024

Table des matières

Mot du recteur	5
L'UdeM en 2023	7
Le budget en bref	8
Faits saillants	10
Les orientations budgétaires 2023-2024	12
Principes d'allocation budgétaire.....	14
Budget de fonctionnement 2023-2024	20
Vue d'ensemble	20
Les revenus	23
Les dépenses	27
Données budgétaires	31
Sommaire des revenus et des dépenses.....	32
Sommaire des revenus.....	33
Sommaire des dépenses.....	34
Calcul estimatif de la subvention de fonctionnement	35
Enseignement et recherche.....	36
Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche	37
Services à l'enseignement et à la recherche.....	38
Administration.....	39
Direction des immeubles.....	40
Services à la vie étudiante	41
Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM)	42
Services auxiliaires	43
ANNEXES	
1. Le processus budgétaire	45
2. La structure budgétaire de l'UdeM	49
3. Les orientations budgétaires 2023-2024.....	52



1 MOT DU RECTEUR

C'est avec plaisir que je vous présente le budget de fonctionnement 2023-2024 de l'Université de Montréal.

Au cours des dernières années, l'Université, comme tous les établissements d'enseignement supérieur à travers le monde, a connu de grands bouleversements. Alors que la situation est revenue à la normale, nous pouvons désormais nous consacrer à la mise en œuvre d'initiatives porteuses qui font avancer notre mission et rassemblent notre communauté.



L'Université atteindra l'an prochain l'équilibre budgétaire en dépit d'une variation de l'effectif étudiant qui continue d'exercer des pressions sur ses finances. Le budget de fonctionnement 2023-2024 avoisinera le milliard de dollars, en revenus comme en dépenses, et l'essentiel de ces dernières sera versé en salaires, ce qui dit bien l'importance de notre établissement à la fois comme employeur et comme contributeur à l'économie de la grande région métropolitaine.

Notre situation budgétaire reste cependant fragile, car l'équilibre est notamment attribuable à des mesures temporaires d'atténuation de perte de revenus. En annonçant, dans son budget du 21 mars 2023, une hausse de 5,2 % des crédits alloués à l'enseignement et à la recherche universitaires, le gouvernement du Québec est venu apporter un peu d'air aux finances des universités qui, depuis quelques années, doivent composer avec les défis de la démographie.

En effet, nous observerons l'an prochain une nouvelle baisse de l'effectif étudiant au premier cycle. Cette tendance, qui devrait s'inverser dans les années à venir, a inévitablement des répercussions budgétaires à moyen terme et demeure une source de préoccupation pour plusieurs de nos facultés. Heureusement, les effets de ce phénomène sur nos finances seront atténués en partie par une hausse des inscriptions aux cycles supérieurs et par une augmentation du nombre d'étudiantes et étudiants internationaux.

Il entre dans la mission d'une université publique comme l'UdeM d'optimiser l'accès aux études universitaires et l'obtention des diplômes. Au cours de l'année 2023, de nombreuses améliorations quant au recrutement seront introduites et nous poursuivrons nos efforts soutenus sur les plans de la réussite étudiante et de l'élaboration de programmes, notamment avec la création d'un fonds de bourses aux cycles supérieurs et l'injection de nouvelles sommes dans les programmes de bourses existants.

La mise en œuvre de notre plan stratégique L'Université de Montréal et du monde de demain se poursuit pour une deuxième année. Des projets forts prometteurs seront dévoilés au cours des prochains mois, entre autres dans le domaine de l'intelligence artificielle et de la reconnaissance des acquis linguistiques de la communauté étudiante. L'année 2023 sera également marquée par l'inauguration d'UdeM français, un nouveau pôle regroupant toutes nos actions en matière de langue française et de relations avec la francophonie. Des gestes concrets qui nous rapprochent de notre vision : devenir l'université de langue française la plus influente au monde en 2032.

D'ici là, notre engagement premier demeure de gérer avec rigueur les sommes qui nous sont versées par les gouvernements et les étudiantes et étudiants pour accomplir notre mission. Une tâche essentielle dont s'acquitte avec compétence l'équipe du Vice-rectorat à l'administration et aux finances sous la gouverne d'Éric Filteau.

Notre communauté est mobilisée afin de faire de l'Université de Montréal un milieu inclusif, ouvert sur le monde et tourné vers l'excellence. Une excellence qui nous place avec fierté parmi les meilleurs établissements universitaires de la planète.

Bonne lecture!

Daniel Jutras
Recteur

1^{re}

AU QUÉBEC

L'UdeM forme avec ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, le premier pôle d'enseignement supérieur du Québec.

4^e

AU CANADA

Avec des revenus de recherche dépassant le demi-milliard de dollars, l'UdeM figure au 4^e rang des universités canadiennes les plus dynamiques en recherche.

111^e

AU MONDE

Au 111^e rang international, l'UdeM se distingue parmi les quelque 18 500 universités que compte la planète.

Pour en savoir davantage, rendez-vous sur le site Web de l'Université de Montréal.

umontreal.ca

3 LE BUDGET EN BREF

976,5 M\$

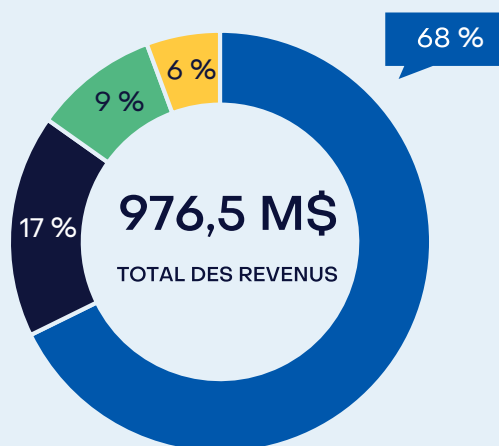
Les revenus et les dépenses prévus pour l'exercice 2023-2024 se chiffrent à 976,5 M\$. Une hausse de 3,6 % par rapport aux réalisations estimées du 31 décembre 2022.

68 %

FINANCEMENT PUBLIC

La subvention du ministère de l'Enseignement supérieur représente 68 % de tous les revenus de l'UdeM, tandis que les droits de scolarité et les frais d'admission comptent pour 17 % de l'ensemble.

RÉPARTITION DES SOURCES DE REVENUS

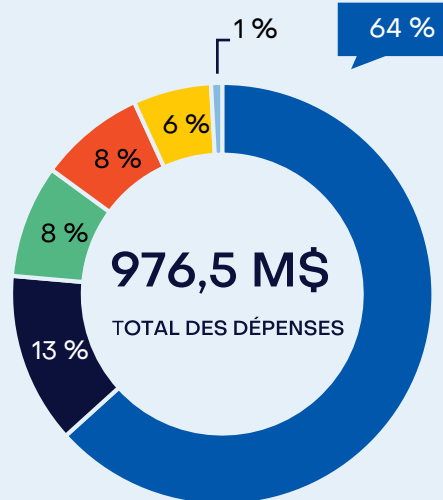


	Budget 2023-2024
Subvention de fonctionnement	662,1 M\$
Droits de scolarité et frais d'admission	166,8 M\$
Autres revenus*	93,3 M\$
Activités autofinancées	54,3 M\$
	976,5 M\$

* Cliniques, frais indirects, frais de gestion, fonds de relance

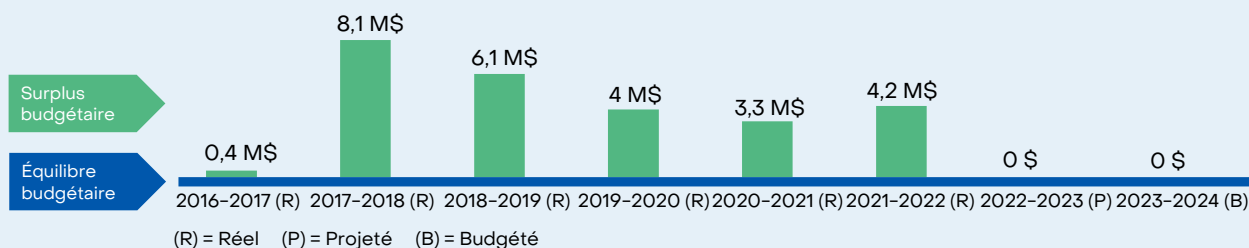
RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR FONCTION

Budget 2023-2024		
622,8 M\$	Enseignement, recherche et bourses	
130,5 M\$	Soutien à l'enseignement et à la recherche	
85,7 M\$	Administration	
81,9 M\$	Direction des immeubles	
58,1 M\$	Activités autofinancées	
- 2,5 M\$	Autres dépenses*	
976,5 M\$		



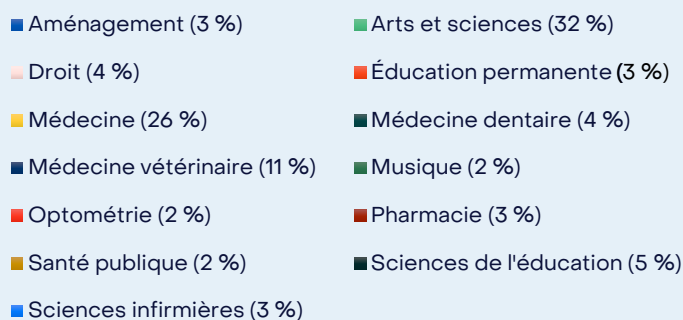
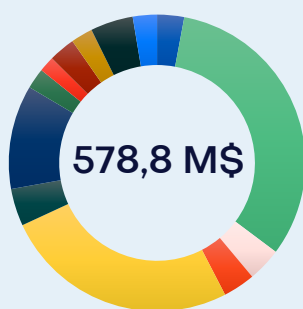
* Alors qu'habituellement se retrouve sous cette rubrique la valeur des vacances à payer et des dépenses d'intérêts, des revenus d'intérêts excédentaires aux dépenses sont prévus pour l'exercice 2023-2024.

ÉVOLUTION DU SOLDE D'EXERCICE

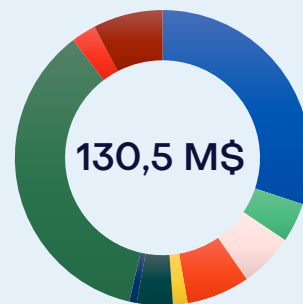
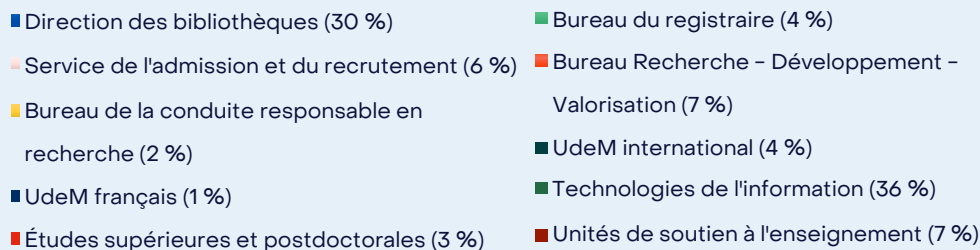


BUDGET 2023-2024

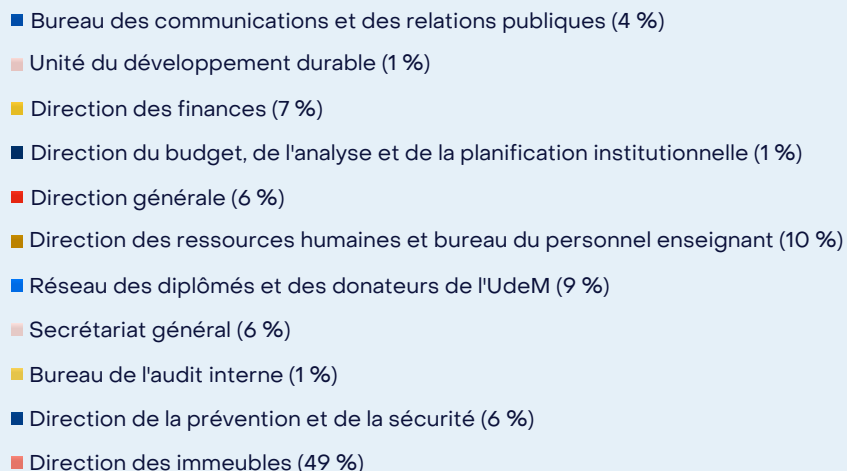
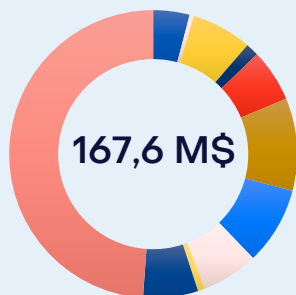
RÉPARTITION PAR FACULTÉ ET ÉCOLE



RÉPARTITION PAR SERVICE À L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE



RÉPARTITION PAR SERVICE À L'ADMINISTRATION ET AUX IMMEUBLES



4 FAITS SAILLANTS

Soutien aux projets issus de la **planification stratégique 2022- 2032**

Mesures concrètes pour favoriser la **réussite étudiante** et la **diplomation**

Création d'**UdeM français** : nouveau pôle regroupant toutes les actions de l'Université en matière de langue française et de relations avec la Francophonie

Atteinte de **l'équilibre budgétaire**

Première année d'**UdeM international** : nouvelle unité destinée à faciliter la mobilité étudiante et enseignante et favoriser le rayonnement de l'UdeM à l'étranger

Modernisation des **processus** et des **plateformes d'admission** et financement de nouvelles initiatives en matière de **recrutement ciblé et inclusif**

Soutien aux initiatives visant le **mieux-être étudiant** et contribution aux **ressources en matière de santé mentale** offertes à la communauté étudiante

Soutien aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs :

- Création d'un nouveau fonds de bourses de maîtrise et de doctorat.
- Indexation du programme interne de bourses de 2^e et 3^e cycle.

Investissements associés à la conformité et aux exigences réglementaires :

- Cybersécurité.
- Sécurité en recherche.
- Protection des renseignements personnels.

Appui au **programme de sport d'excellence** des Carabins

Contribution aux activités du **Réseau des diplômés et des donateurs** : campagne majeure de financement et Grandes Retrouvailles

Mise en œuvre des plans d'action :

- **Place aux Premiers Peuples** dont l'objectif est d'améliorer la représentativité, l'accueil et l'intégration des Premiers Peuples au sein de l'UdeM.
- **Transition vers des campus durables** qui vise à mettre à niveau les processus opérationnels et décisionnels et établir des points de référence pour fixer des cibles ambitieuses en matière de développement durable.
- **Pour l'équité et l'inclusion** qui souhaite favoriser l'égalité des chances dans toutes les activités de l'UdeM et offrir à la communauté universitaire un milieu de vie inclusif et représentatif de l'ensemble de la société.



Prémises budgétaires

Le Conseil de l'Université a adopté en décembre 2022 les orientations qui ont dicté la préparation du présent budget. Certains éléments conjoncturels ont influencé son élaboration, notamment la baisse de l'effectif étudiant observée en 2022.

Alors que s'amorce la deuxième année de la planification stratégique, sa mise en œuvre est une autre composante d'importance qui a orienté ce montage budgétaire. De nombreuses initiatives se concrétiseront au cours de l'année 2023-2024, ce qui nécessitera dans certains cas des ressources additionnelles, ponctuelles ou récurrentes.

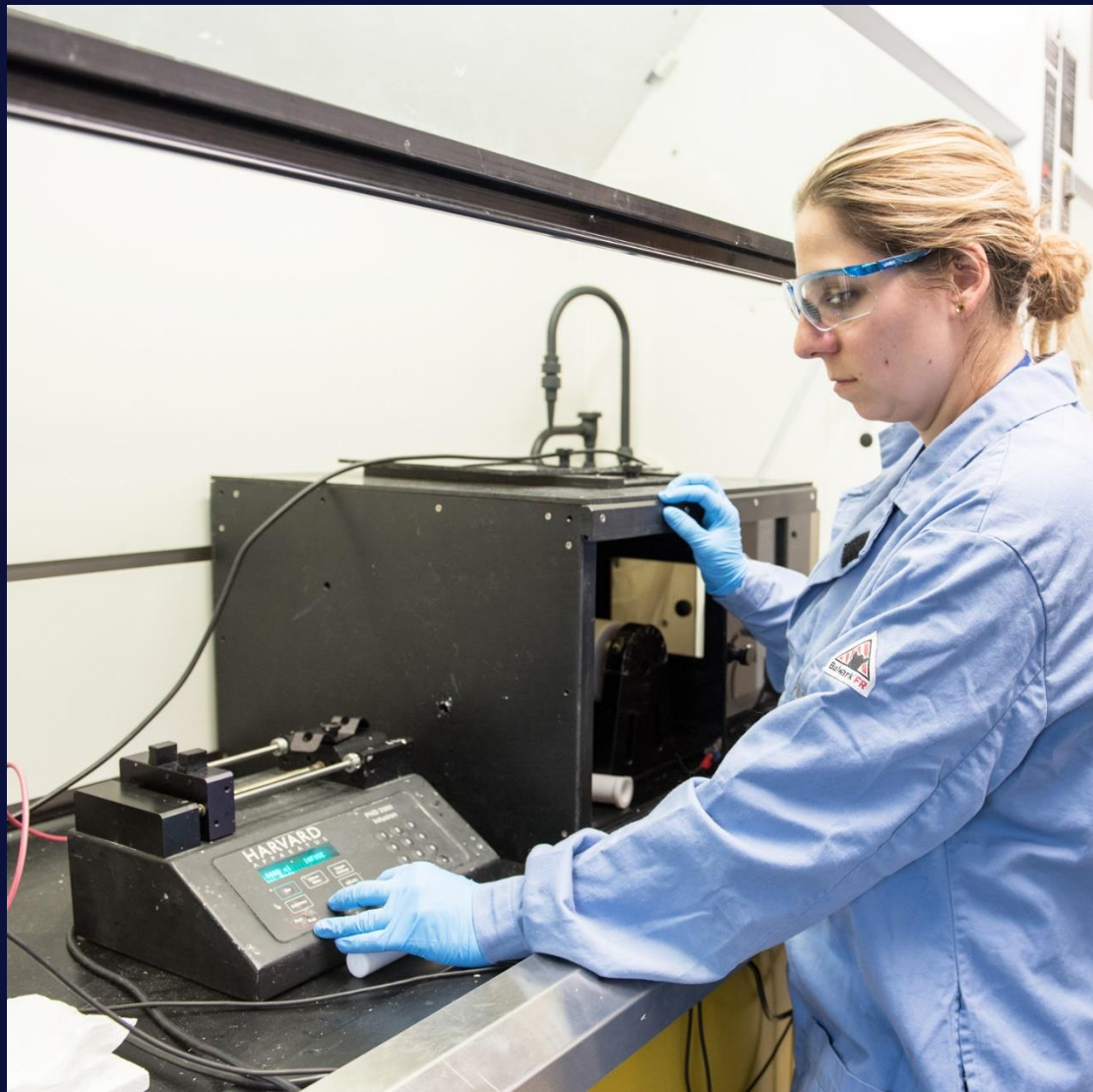
D'autres facteurs ont également été considérés dans la composition des orientations budgétaires pour l'année à venir, entre autres la transformation de la population étudiante et des parcours de formation et l'incidence des avancées numériques sur les choix stratégiques d'investissement.

Orientations budgétaires

Le budget 2023-2024 de l'Université repose sur les priorités opérationnelles suivantes :

- | | | |
|---|--|---|
| <p>1</p> <p>Favoriser un environnement d'études, de recherche et de travail, physique et numérique, qui soit inclusif, sain, sécuritaire et favorable à l'épanouissement personnel et professionnel.</p> | <p>2</p> <p>Favoriser la réussite et la diplomation des étudiants à tous les cycles, entre autres par des services de soutien répondant à leurs besoins et par un appui financier facilitant la poursuite des études.</p> | <p>3</p> <p>Soutenir des initiatives visant à appuyer le personnel enseignant dans le développement pédagogique et à optimiser l'utilisation des outils numériques d'apprentissage.</p> |
| <p>4</p> <p>Soutenir les initiatives et les activités de recherche structurantes de manière à assurer la place centrale de la recherche, de la création et de l'innovation.</p> | <p>5</p> <p>Appuyer la mise en œuvre d'initiatives de développement académique et administratif découlant du plan stratégique de développement durable.</p> | <p>6</p> <p>Enrichir l'expérience étudiante, notamment en appuyant l'essor d'initiatives académiques porteuses et de projets novateurs qui favorisent l'engagement et l'action citoyenne.</p> |

Consultez, en annexe 3, le texte complet des orientations budgétaires adoptées par le Conseil.



6 PRINCIPES D'ALLOCATION BUDGÉTAIRE

Le budget de l'UdeM obéit à des principes généraux d'allocation qui diffèrent selon qu'il s'agit d'une faculté ou d'un service.

Les services

Les enveloppes allouées aux services sont déterminées sur une base historique, c'est-à-dire à partir des enveloppes de l'année précédente auxquelles s'ajoutent tous les ajustements récurrents faits en cours d'année et une indexation fixée en fonction des hausses salariales accordées aux différents groupes de personnels. La progression dans les échelles salariales – nette des économies liées au remplacement du personnel sortant – demeure à la charge de l'unité. Certaines unités peuvent également recevoir un financement ad hoc selon les priorités du moment : la direction de l'Université dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour certaines priorités institutionnelles, qu'elle finance grâce à un fonds spécial constitué à même un prélèvement de 1 % des enveloppes des unités.

Les facultés

Les enveloppes allouées aux facultés sont fixées selon une approche hybride qui non seulement marie, comme pour les services, base historique et priorités institutionnelles, mais également tient compte des revenus procurés par les inscriptions. Le financement en fonction de l'effectif étudiant est une tendance lourde dans le milieu universitaire nord-américain, où l'on délaisse de plus en plus l'approche dite historique au profit d'une approche basée sur le nombre d'étudiants inscrits.

En vertu du modèle d'allocation, l'enveloppe d'une faculté varie aussi en fonction de l'effectif étudiant (en équivalents temps complet). Pour chaque nouvel étudiant de 1^{er} cycle, une faculté reçoit 50 % des revenus d'enseignement additionnels générés (droits de scolarité et subvention). Les variations du nombre d'étudiants de 2^e cycle sont quant à elles financées, à la hausse comme à la baisse, à hauteur de 60 % des revenus d'enseignement et celles d'étudiants de 3^e cycle à 70 %. En cas de baisse cependant, passé un seuil établi sur la base du nombre d'étudiants en 2017-2018, le taux appliqué sera de 50 % pour tous les cycles.

Pour les étudiants dérèglementés, comme ceux-ci ne sont plus à la source d'aucune subvention, le financement interne des variations de ces étudiants devra être suivi distinctement de celui des étudiants financés. Dans ce cas, c'est 71 % des droits de scolarité qui servira de base au calcul du montant à allouer. Le calcul de l'enveloppe facultaire se fait en fonction de l'effectif étudiant enregistré l'année précédente.

Il existe également un mécanisme pour couvrir en cours d'année les coûts additionnels qui peuvent être engendrés par des hausses importantes d'inscriptions. Les variations positives d'étudiants qui surviennent dans l'année sont financées à 120 \$ par crédit au 2^e cycle et à 140 \$ par crédit au 3^e cycle, alors que le taux au 1^{er} cycle est de 100 \$ par crédit. Et ce barème de financement est celui qui s'applique aux étudiants autant financés que dérèglementés.

Pour les services comme pour les facultés, une ponction est effectuée sur les enveloppes budgétaires. Les facultés et services sont mis à contribution à hauteur de 1 % de leurs budgets respectifs pour financer les priorités institutionnelles et de 1,5 % pour réduire le déficit courant ou rembourser la dette. Les facultés ont également accepté de constituer une enveloppe mutualisée qui permet d'établir une péréquation interfacultaire : chacune d'elles verse l'équivalent de 1,5 % de son enveloppe budgétaire à cette fin.

Les normes comptables

Comme les autres universités québécoises, l'Université de Montréal applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL) dans la préparation de ses états financiers. Lors de l'évaluation du résultat financier et du solde du fonds de fonctionnement, le ministère exclut certains postes de dépenses, notamment les avantages sociaux futurs comme le régime de retraite. Ces charges, qui sont des estimations d'engagements financiers plutôt que des dépenses réelles, sont maintenant comptabilisées au fonds de fonctionnement général. L'application des NCCOSBL aux états financiers n'a en outre aucune incidence directe sur l'exercice budgétaire.

C'est pourquoi, dans le présent budget, le déficit accumulé du fonds de fonctionnement est chiffré à 134,9 M\$ au 30 avril 2022, même si, en vertu des NCCOSBL on observe un déficit de 13,1 M\$. La différence de 121,8 M\$ correspond globalement à la valeur de l'actif net lié aux avantages sociaux futurs et aux vacances à payer, dont le calcul n'entre pas dans la préparation du budget ni dans les subventions de fonctionnement reçues du ministère. Le solde de fonds selon les NCCOSBL est sujet parfois à d'importantes variations, ce qui est le cas cette année : il a diminué par rapport à l'an dernier, alors qu'il s'établissait à 228,9 M\$, en fonction d'une réévaluation découlant du rendement de l'année inférieur à l'hypothèse actuarielle.

Le financement des étudiants internationaux

Les droits de scolarité des étudiants internationaux sont dérèglementés pour tous les programmes de 1^{er} et 2^e cycle, autres que les programmes de recherche. Les universités conservent ainsi dans leur totalité les droits de scolarité et les sommes forfaitaires perçus auprès des étudiants internationaux – à l'exception des étudiants français et belges, qui, en vertu d'ententes intergouvernementales, continuent de payer les mêmes droits que les étudiants canadiens non-résidents du Québec.

Chaque établissement a la liberté de fixer lui-même le montant des droits totaux qu'il exige de sa communauté étudiante internationale, à condition que ce montant soit égal ou supérieur à celui des droits de scolarité exigés des Canadiens non-résidents du Québec. Par conséquent, le ministère de l'Enseignement supérieur a cessé de verser aux universités les subventions d'enseignement, de soutien et de terrains et bâtiments pour ces étudiants, incluant les étudiants des six secteurs déjà dérèglementés.

Annuellement, l'UdeM procède à l'analyse de ces nouvelles règles tarifaires pour déterminer précisément la hauteur des droits de scolarité qu'elle exigera des étudiants internationaux. Pour l'exercice 2023-2024, l'Université se doit d'appliquer aux étudiants internationaux inscrits à un programme règlementé la même hausse des droits de scolarité (3 %) qu'aux étudiants du Québec. Elle a par contre établi à 6 % la hausse qui s'appliquera aux étudiants internationaux inscrits à un programme dérèglementé.

En même temps qu'il a dérèglementé en bonne partie les droits de scolarité des étudiants internationaux, le ministère a prévu une allocation de soutien pour aider les universités francophones à recruter à l'extérieur du pays et accroître ainsi le nombre d'étudiants internationaux inscrits dans des programmes offerts en français. Le versement de cette allocation de 5,1 M\$ sera reconduit en 2023-2024, le temps que les analyses sur la portée de la politique de dérèglementation des droits de scolarité des étudiants internationaux soient terminées.

La pondération des disciplines

L'Université applique la grille de pondération des disciplines du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) dans le calcul de la subvention de la fonction Enseignement, mais en l'adaptant à ses spécificités disciplinaires. Cette repondération interne lui permet de soutenir financièrement certains secteurs qu'elle estime désavantagés par la méthode.

Ainsi, au 1^{er} cycle, le secteur Psychologie, dont le poids de financement dans la grille ministérielle s'élève à 1,00, est porté à 1,38, soit au niveau du deuxième seuil parmi les plus bas de la nouvelle grille. Pour tous nos programmes de 2^e cycle, le facteur de pondération équivaut minimalement à 1,5 fois celui attribué au 1^{er} cycle par le ministère, sous réserve du poids maximal de 9,31 de la grille ministérielle : le poids du secteur Beaux-arts passe ainsi de 5,25 à 7,08 et ceux des secteurs Éducation, sciences infirmières, pharmacie et relations humaines ainsi que Génie et informatique de 2,45 à 3,15.

Quant au 3^e cycle, le poids de tous les secteurs s'établit à 12,55, sauf pour le secteur Psychologie, dont le poids s'élève à 8,59. Cette particularité est attribuable au doctorat professionnel en psychologie, dont le cursus présente un coût moins élevé et pénalise le financement des autres doctorats de type recherche en psychologie. La correction apportée à la grille interne continuera de financer le doctorat professionnel en psychologie à hauteur de 8,59, mais le poids de financement des autres activités de 3^e cycle en psychologie est corrigé à 12,55.

Une révision de la politique de financement des universités est en cours au MES. Les nouvelles modalités qui en découleront devraient être mises en œuvre à compter de l'exercice 2024-2025.

GRILLE DE PONDÉRATION DES DISCIPLINES DU MES

	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle
Médecine vétérinaire	14,51	9,31	12,55
Agriculture, foresterie et médecine dentaire	8,66	9,31	12,55
Médecine, optométrie et santé des populations	5,11	9,31	12,55
Beaux-arts	4,72	(7,08) 5,25	12,55
Sciences pures	2,10	9,31	12,55
Réadaptation, sciences des aliments, sciences de l'aménagement et arts	2,10	5,25	12,55
Éducation, sciences infirmières, pharmacie et relations humaines	2,10	(3,15) 2,45	12,55
Génie et informatique	2,10	(3,15) 2,45	12,55
Droit, mathématiques, sciences humaines et sociales et lettres	1,38	5,25	12,55
Administration	1,38	2,45	12,55
Psychologie*	(1,38) 1,00	2,45	(12,55*) 8,59
Activités non associées à une discipline	1,00	1,00	1,00
Médecins résidents		1,80	

() Pondération interne appliquée par l'Université.

* Le doctorat professionnel en psychologie est financé à hauteur de 8,59 et les autres programmes de recherche de 3^e cycle à hauteur de 12,55.

Les dépenses gérées centralement

Certains postes de dépenses sont gérés centralement. Pour l'année 2023-2024, des réserves seront constituées, notamment pour les postes budgétaires suivants :

- Avantages sociaux;
- Conventions collectives (ex. : ententes salariales en cours de négociation, allocations professorales, fonds de démarrage);
- Projets particuliers;
- Priorités institutionnelles.

La grille de financement du MES

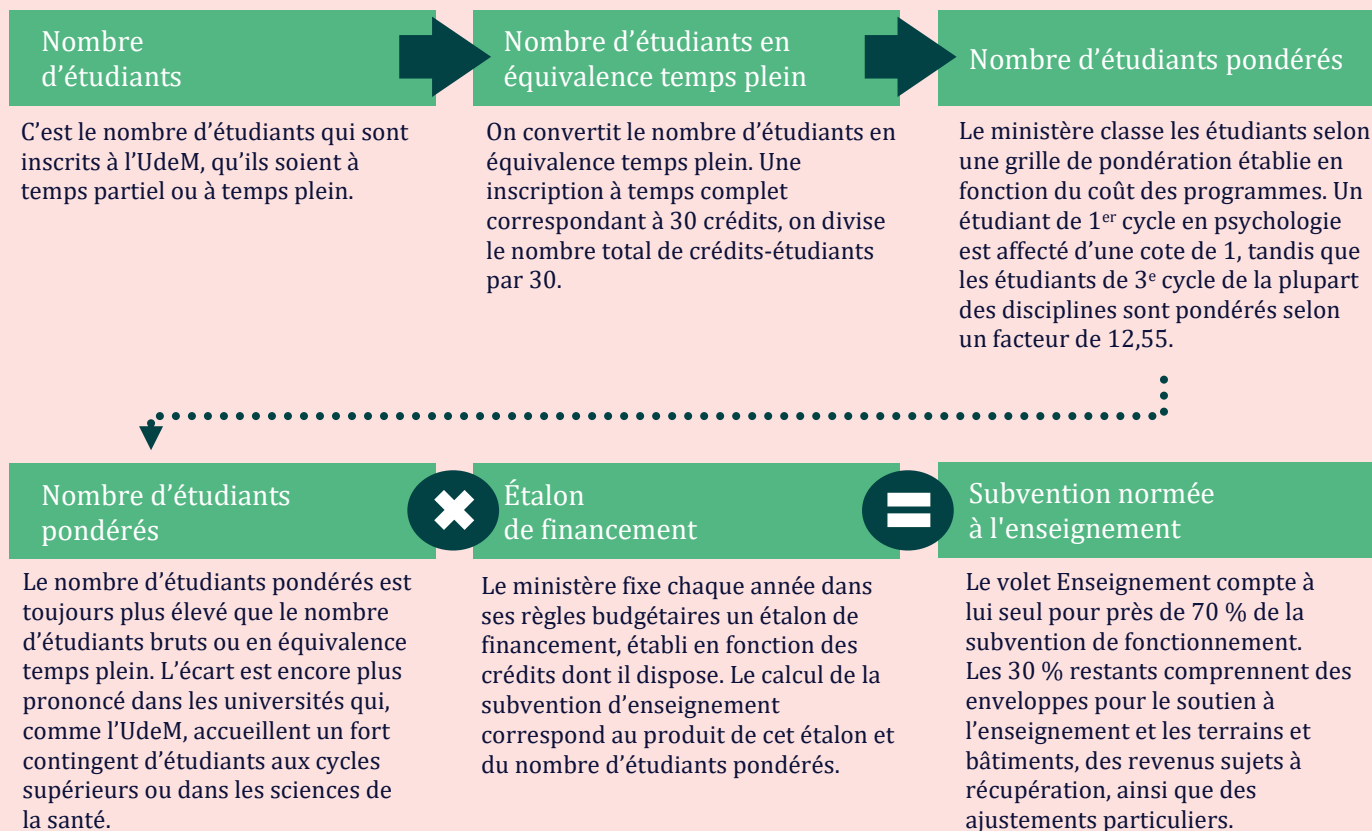
Les universités québécoises sont financées par l'État en fonction du nombre d'étudiants. En vertu de cette méthode de financement, chaque université reçoit principalement une subvention d'enseignement et une subvention de soutien, calculées selon le nombre d'étudiants pondérés (pour la première) et bruts (pour la seconde).

La subvention d'enseignement, qui constitue la part du lion des fonds versés aux établissements, est établie selon une grille de pondération (voir p. 16) qui tient compte des coûts de formation des différentes disciplines et des cycles d'études, ce qui permet une répartition équitable des crédits entre les établissements. On compte actuellement 13 familles disciplinaires formées à partir de la similarité du coût d'enseignement des disciplines.

Rappelons que la pondération est établie par le ministère en fonction du coût moyen de formation observable entre 2012-2013 et 2014-2015 à l'échelle du réseau universitaire québécois. En vertu de la grille de pondération, la médecine dentaire a un poids de 8,66 au 1^{er} cycle et la psychologie un poids de 1,00, ce qui signifie que le coût de formation d'un étudiant de 1^{er} cycle en médecine dentaire est 8,66 fois supérieur à celui d'un étudiant en psychologie.

Cependant, l'Université a revu certains facteurs de la pondération ministérielle afin de soutenir financièrement certains secteurs qu'elle estime désavantagés par la méthode de calcul de l'État.

Calcul de la subvention normée, volet Enseignement





Vue d'ensemble

L'Université de Montréal atteindra l'équilibre budgétaire en 2023-2024. Ses revenus totaliseront pour l'année qui vient 976,5 M\$, une hausse de 3,6 %, et ses dépenses s'élèveront elles aussi à 976,5 M\$, en hausse de 3,6 % par rapport aux réalisations estimées du 31 décembre 2022.

L'Université observe de nouveau une baisse de l'effectif étudiant règlementé et demeure préoccupée par cette variation. La mesure d'atténuation du définancement des effectifs étudiants, mise en place par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), permet toutefois d'amoinrir l'incidence de ce recul, tout comme la hausse d'inscriptions des étudiants dérèglementés.

Pour l'année 2023-2024, la subvention du MES représente 68 % de tous les revenus de l'Université, tandis que les droits de scolarité et les frais d'admission comptent pour 17 % de l'ensemble, une proportion relativement stable depuis les dernières années.

Tout comme en 2022-2023, l'Université devrait surseoir au remboursement du déficit accumulé, actuellement projeté à 134,9 M\$ au terme de l'exercice actuel. Rappelons qu'en 2016, l'Université s'est engagée à rembourser la moitié de sa dette, ce qui représente un peu plus de 80 M\$, sur une période de 20 ans.

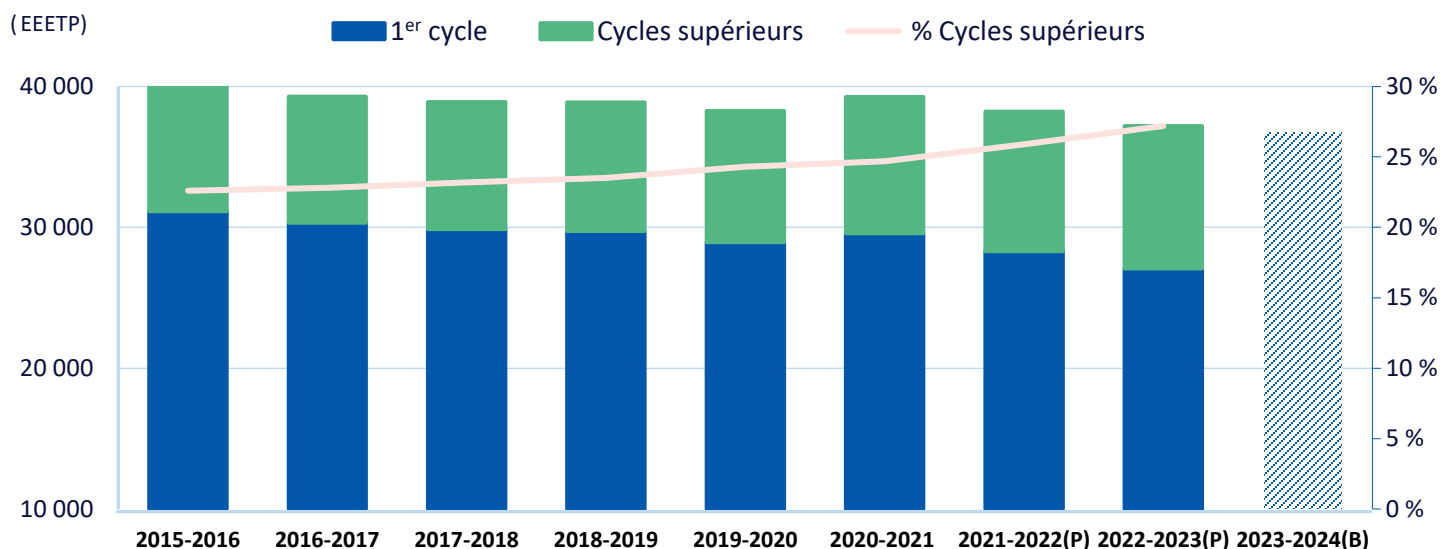
SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023-2024

	Budget de gestion 2023-2024	Réalizations estimées (RE) 2022-2023	Budget de gestion 2022-2023	Variation du budget 2023-2024 par rapport à	
				RE 2022-2023	Budget 2022-2023
REVENUS	976,5 M\$	942,4 M\$	929,1 M\$	3,6 %	5,1 %
DÉPENSES	976,5 M\$	942,4 M\$	925,1 M\$	3,6 %	5,6 %
SOLDE	0 \$	0 \$	4 M\$		

DIMINUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS

L'Université prévoit en 2023-2024 une **diminution de 587 étudiants financés bruts**, soit l'équivalent de **933 étudiants pondérés**. Cette diminution de l'effectif étudiant entraînera une baisse de la subvention d'enseignement, de soutien et de droits de scolarité avant le retour aux facultés de l'ordre de 3,8 M\$. Cependant, **une hausse de 113 étudiants internationaux dérèglementés** est prévue et générera des revenus de 1,9 M\$ (montant net de la bourse d'exonération).

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF ÉTUDIANT



Nb d'étudiants (EEETP)	40 250	39 290	38 901	38 867	38 261	39 264	38 221	37 203	36 729
Financés	s.o.	38 602	38 195	38 123	37 327	38 129	36 860	35 611	35 024
Dérèglementés	s.o.	688	706	744	934	1 135	1 361	1 591	1 704
% Cycles supérieurs	22,6 %	22,8 %	23,2 %	23,5 %	24,3 %	24,7 %	25,9 %	27,2 %	-
% Étudiants internationaux	9,7 %	9,6 %	9,6 %	10,3 %	11,3 %	11,4 %	12,6 %	13,6 %	-

Afin de pallier cette baisse de l'effectif étudiant, l'Université poursuit ses efforts de recrutement et de soutien à la réussite par l'élaboration d'initiatives et de programmes innovants. Certains projets élaborés par le Service de l'admission et du recrutement seront mis en œuvre durant l'année, notamment en matière d'inclusion et de diversité. De plus, une mise à niveau des processus et des plateformes d'admission est en cours par le biais du Programme institutionnel de modernisation de l'admission et de nombreuses améliorations sont prévues d'ici la fin de l'année 2023. La reconduction de la subvention gouvernementale de 5,1 M\$ pour le recrutement d'étudiants internationaux permettra également de poursuivre les mesures de recrutement ciblées établies au cours des dernières années.

Malgré un nouveau recul quant aux inscriptions d'étudiants règlementés, la diminution observée ces dernières années pourrait se stabiliser selon les prévisions du ministère de l'Éducation. Des hausses sont même prévues à compter du milieu de la décennie, principalement grâce à une augmentation de l'effectif étudiant au collégial. Il est à espérer qu'un certain nombre de ces cégépiens viendront grossir les rangs des universités. À cela s'ajoute une transformation de la population étudiante, qui depuis quelques années se traduit par une augmentation marquée d'étudiants aux cycles supérieurs et d'étudiants internationaux.

RÉINVESTISSEMENT GOUVERNEMENTAL

Comme il l'a annoncé le 21 mars 2023, au moment de présenter son budget, le gouvernement du Québec injectera 35,8 M\$ supplémentaires dans le réseau universitaire québécois en 2023-2024. Ce réinvestissement vise différentes mesures entourant la diplomation, ainsi que la valorisation de la recherche et de l'innovation. Comme l'essentiel de cette somme de 35,8 M\$ sera destiné à des mesures ciblées avec reddition de comptes, le présent budget ne comptabilise aucun supplément de revenus. L'Université recevra une quote-part qu'il est, au moment de l'adoption de ce budget, difficile à estimer, puisque les modalités d'attribution ne sont pas encore connues. Lorsqu'elles seront communiquées, la direction de l'Université se donnera comme objectif la mise en œuvre de mesures alignées sur les priorités institutionnelles.

La subvention de l'Université sera également bonifiée d'une somme de 4,3 M\$ pour l'année qui vient, grâce à la reconduction d'une mesure compensatoire liée à la baisse de l'effectif étudiant. L'UdeM bénéficiera pour une première fois d'un financement garanti, grâce à l'instauration d'un seuil sous lequel aucun définancement n'est appliqué par le ministère.

Le projet de loi n° 1, limitant l'indexation annuelle de plusieurs tarifs gouvernementaux, ayant été adopté en décembre 2022, l'Université est tenue de respecter le paramètre d'indexation des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires établi par le gouvernement, qui se limite à 3 % pour les trois prochaines années. Afin de la compenser pour cette limitation, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) lui versera une somme de 5,2 M\$ pour l'année 2023-2024.

Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à accorder à la Faculté de médecine une somme non récurrente de 11,1 M\$ au cours des trois prochaines années entre autres pour appuyer les efforts entourant l'augmentation du nombre d'admissions au programme de doctorat en médecine. Une somme additionnelle est également prévue afin de combler les éventuels besoins en matière d'espace qui pourraient découler de ces admissions supplémentaires.

L'UdeM recevra aussi une somme de 1,1 M\$ afin d'améliorer la santé et le bien-être des étudiants, comme le prévoit le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026 du MES. La gestion de cette somme relèvera, pour l'essentiel, des Services à la vie étudiante.

Retour sur le budget 2022-2023

L'Université prévoyait en 2022-2023 un surplus de 4 M\$ devant être entièrement affecté au remboursement du déficit qui s'élevait à 134,9 M\$ au 30 avril 2022. Cependant, la dernière mise à jour budgétaire (31 décembre 2022) laisse entrevoir une hausse des revenus de 13,3 M\$ et une hausse des dépenses de 17,3 M\$. L'Université ne sera donc pas en mesure d'affecter, comme attendu, la somme de 4 M\$ au remboursement de son déficit. Elle vise désormais l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2022-2023.

Ce changement dans les projections faites l'an dernier est nommément attribuable à :

- > Une baisse de l'effectif étudiant de 2022-2023 beaucoup plus importante que prévu, soit 1 291 étudiants en équivalence à temps plein bruts (EEETP), ce qui correspond à 1 588 EEETP pondérés;
- > Une révision à la baisse du nombre d'inscrits en 2021-2022.

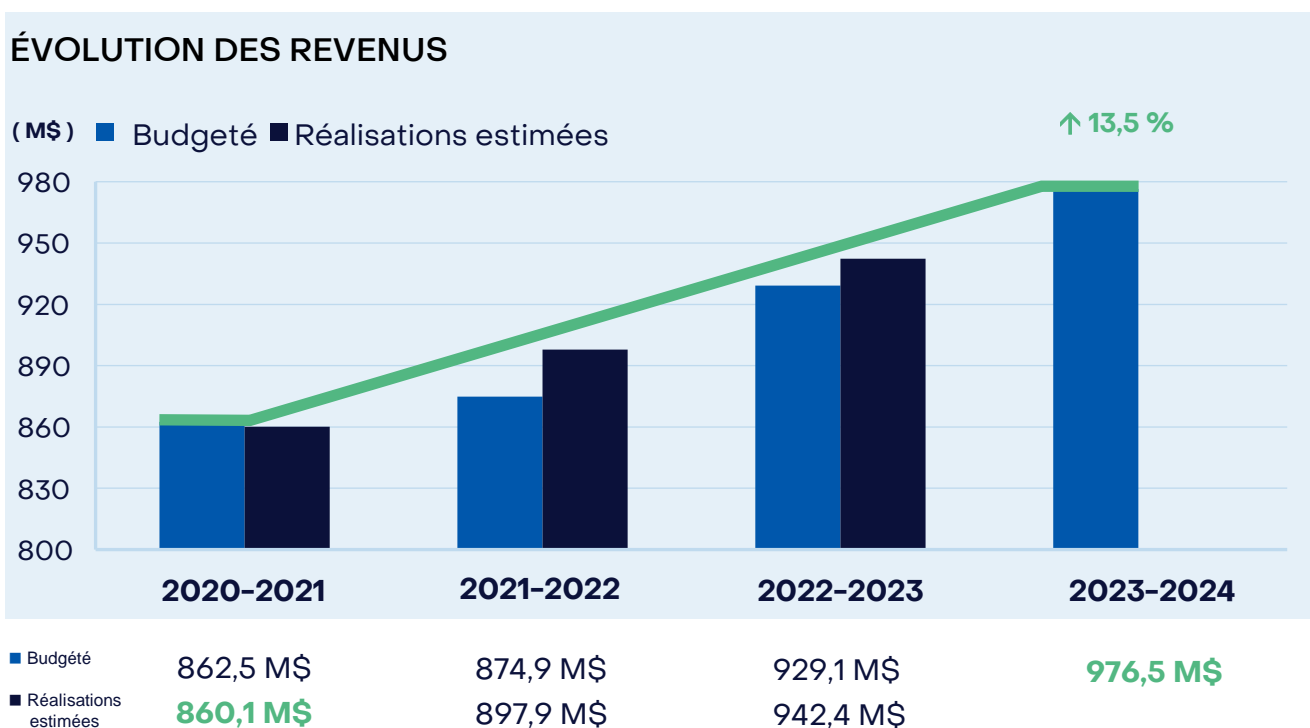
Ces modifications ont entraîné une réduction de la subvention de 5,8 M\$ et une baisse des revenus de droits de scolarité de 4,2 M\$. Cependant, une hausse d'inscriptions d'étudiants internationaux se confirme et a généré des revenus additionnels de droits de scolarité nets de 2,3 M\$.

Différents facteurs liés au contexte économique postpandémique ont également influé sur les finances de l'Université, notamment la hausse du coût de l'énergie, qui a engendré des dépenses additionnelles de 2,4 M\$. En revanche, comme l'Université place ses flux de trésorerie excédentaires dans des véhicules de placement à court terme, une augmentation des sommes investies de même qu'une hausse des taux d'intérêt ont occasionné des revenus additionnels de 5,2 M\$.

Les revenus

Les revenus prévus pour l'exercice 2023-2024 se chiffrent à 976,5 M\$, en hausse de 3,6 % par rapport aux réalisations estimées du 31 décembre 2022. Cette augmentation, qui totalise 34,1 M\$, est attribuable à une série de facteurs, les plus importants étant la hausse de la subvention d'enseignement (par l'indexation des étalons de financement), la mesure compensatoire établie par le MES pour la limitation de l'indexation des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires (FIO), ainsi que l'accroissement des revenus provenant des droits de scolarité.

Les revenus des universités, rappelons-le, sont déterminés à près de 80 % par le gouvernement, qui fixe les montants de la subvention et des droits de scolarité des établissements d'enseignement supérieur. L'Université ne dispose d'aucun pouvoir de modulation sur ces deux principales sources de revenus, à l'exception des droits de scolarité des étudiants internationaux dérèglementés, qui peuvent être déterminés par les établissements.



HYPOTHÈSES BUDGÉTAIRES : REVENUS 2023-2024

HAUSSE GLOBALE DES REVENUS : + 3,6 %

Effet de la variation des inscriptions (avant le retour aux facultés) :

- - 587 étudiants règlementés bruts : - 3,8 M\$
- + 113 étudiants dérèglementés bruts : + 1,9 M\$ (net des bourses d'exonération)

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

- Augmentation globale : + 23,6 M\$
- Indexation des étalons : + 19,9 M\$
- Diminution de la subvention Terrains et bâtiments : - 0,3 M\$
- Compensation aux universités pour l'indexation des droits de scolarité et des FIO : + 4,3 M\$
- Mesure d'atténuation de la réduction du financement des effectifs étudiants de 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 : + 4,3 M\$

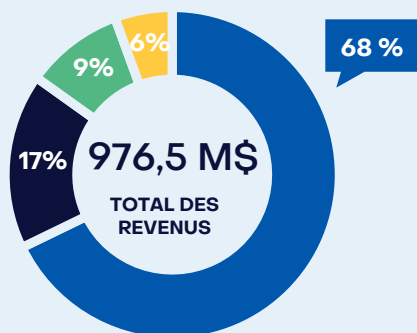
DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS D'ADMISSION

- Hausse globale : + 6,7 M\$
- Indexation de 3 % des droits de scolarité des étudiants règlementés et FIO
- Indexation de 6 % des droits de scolarité des étudiants dérèglementés

AUTRES SOURCES

- Hausse globale : 3,8 M\$
- Frais indirects pour la sécurité de la recherche : + 1,4 M\$
- Activités autofinancées : + 3,1 %

RÉPARTITION DES SOURCES DE REVENUS



	Budget 2023-2024
Subvention de fonctionnement	662,1M\$
Droits de scolarité et frais d'admission	166,8 M\$
Autres revenus*	93,3 M\$
Activités autofinancées	54,3 M\$

976,5 M\$

* Cliniques, frais indirects, frais de gestion, fonds de relance

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

La subvention de fonctionnement versée à l'Université par le MES s'élèvera à 662,1 M\$ en 2023-2024. Il s'agit d'une augmentation de 23,6 M\$ (3,7 %) par rapport aux réalisations estimées du 31 décembre 2022.

Cette hausse s'explique notamment par l'indexation des étalons de financement des fonctions Enseignement et Soutien qui représente une somme de 19,9 M\$ pour l'Université de Montréal. Les principaux paramètres communiqués par le ministère sont les suivants : une hausse projetée de 0,1 % au titre de la progression dans les échelles salariales du corps enseignant et une indexation des dépenses diverses de 3 %.

Par ailleurs, une diminution du financement public est prévue en raison de la baisse du nombre d'étudiants évoquée plus haut, estimée à 933 étudiants pondérés. Cette baisse de la subvention d'enseignement, de soutien et de droits de scolarité représente une perte de revenus de 3,8 M\$, avant le retour aux facultés. C'est-à-dire, avant le calcul des variations positives d'étudiants et les sommes qui leur sont rattachées pour chaque faculté.

Le MES s'est engagé à reconduire pour l'année 2023-2024 la compensation financière accordée aux universités afin de pallier la limitation à 3 % du taux d'indexation des droits de scolarité et des FIO. Cette compensation est donc escomptée dans le présent budget et représente une somme 5,2 M\$.

Une baisse des revenus de 852 k\$ de la fonction Terrains et bâtiments est à prévoir en 2023-2024. Le définancement progressif par le ministère de l'espace inoccupé dans le projet de réaffectation d'une partie des locaux du pavillon Roger-Gaudry et du pavillon Marie-Victorin explique cette baisse. En contrepartie, la hausse projetée de 600 k\$ de la subvention limite à 252 k\$ la perte projetée pour l'exercice 2023-2024.

DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS D'ADMISSION

L'Université de Montréal prévoit percevoir 166,8 M\$ en droits de scolarité et frais d'admission en 2023-2024.

L'indexation des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires (FIO) pour les étudiants québécois règlementés est fixée à 3 % pour 2023-2024. Cette indexation devrait générer pour l'année qui vient des revenus de 3,4 M\$. Cependant, une baisse projetée de l'effectif étudiant en 2023-2024 viendra réduire ce gain de 1,7 M\$.

Les droits de scolarité des étudiants internationaux règlementés et des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont également majorés de 3 %, alors que les étudiants internationaux dérèglementés seront pour leur part indexés de 6 % à compter du trimestre d'automne 2023. Cette indexation engendra des revenus additionnels de 2,3 M\$. À cela s'ajoute une somme de 2,7 M\$ générée par une hausse prévue de 113 étudiants internationaux dérèglementés.

Globalement, la hausse des droits de scolarité occasionnera un revenu additionnel de 6,7 M\$ pour l'année 2023-2024.

Enfin, comme par les années passées, l'Université de Montréal, à l'instar de tout autre établissement universitaire québécois, retournera au gouvernement une somme correspondant à 30 % de l'indexation des droits de scolarité afin de financer le programme de prêts et bourses du Québec.

AUTRES REVENUS

Les revenus d'autres sources de l'Université procureront 93,3 M\$ pour l'exercice 2023-2024, une hausse de 2,2 M\$ par rapport à la dernière mise à jour budgétaire, en décembre 2022.

Une somme de 21,5 M\$ provient du programme fédéral des frais indirects de la recherche, une hausse de 1,4 M\$ en comparaison à l'an dernier. Cette contribution supplémentaire vise à soutenir davantage les activités liées aux coûts indirects de la sécurité de la recherche. Une partie de cette somme sera retournée aux établissements de santé affiliés, alors que le solde sera alloué à des projets ciblés qui répondent aux objectifs prescrits par cette mesure.

Pour ce qui est du fonds de relance, une contribution de 2,7 M\$ est projetée et servira à soutenir essentiellement la mise en place de la campagne majeure de financement, la formation à distance ainsi que différents projets de développement facultaire. Cette somme couvrira également le coût du plan d'action Place aux Premiers Peuples, dont l'objectif est d'améliorer la représentation, l'accueil et l'intégration des Premières Nations au sein de l'Université de Montréal. Par ailleurs, à compter du 1^{er} mai 2023, le financement de la Direction de la formation continue proviendra du budget de fonctionnement de l'Université, cela libérera le fonds de relance d'un engagement annuel de plus de 675 k\$.

Conformément aux règles établies par le MES, les FIO sont indexés pour l'année 2023-2024 à un taux identique à celui des droits de scolarité (3 %), ce qui se traduira par une augmentation de revenus de 463 k\$.

ACTIVITÉS AUTOFINANCÉES

À ces autres revenus s'ajoutent ceux des services autofinancés, c'est-à-dire les services dont le financement dépend presque exclusivement d'une tarification aux usagers : les Services à la vie étudiante, le CEPSUM et les Services auxiliaires (services alimentaires, résidences, magasins et stationnements). Ces services généreront cette année des revenus de 54,3 M\$, une hausse de 1,6 M\$ par rapport à 2022-2023.

La baisse de l'effectif étudiant fragilise de nouveau cette année la situation financière des Services à la vie étudiante, qui prévoient un déficit de 600 k\$ pour l'exercice en cours. Cependant, pour permettre la poursuite de nombreuses initiatives favorisant le mieux-être étudiant, une somme de 975 k\$ leur sera accordée en 2023-2024. Cette somme permettra également de financer les ressources en matière de santé mentale mises à la disposition de la communauté étudiante.

Le CEPSUM prévoit aussi un déficit, s'expliquant principalement par des travaux majeurs de réfection d'installations qui devraient se poursuivre jusqu'à l'automne 2023. Les coûts de relocalisation de certaines activités sportives occasionneront à eux seuls une perte de 171 k\$, une fois prise en compte la contribution des écoles affiliées aux pertes subies. Une allocation temporaire de 200 k\$ lui est toutefois accordée pour l'année 2023-2024 afin de bonifier le soutien au programme de sport d'excellence et de pallier la hausse des dépenses.

La relance postpandémique s'avère plus difficile que prévu pour les entreprises auxiliaires, qui ont été durement touchées au cours des trois dernières années. La numérisation du matériel pédagogique et l'implantation du modèle hybride de travail ont contribué à réduire l'achalandage, alors que la pénurie de main-d'œuvre limite les heures d'ouverture des points de vente. Tout cela exerce une pression sur les revenus des services alimentaires et des magasins des campus. C'est pourquoi la contribution projetée s'élèvera à 326 k\$ cette année, soit 1,4 M\$ de moins que la contribution normalement attendue. Il s'agit néanmoins d'une amélioration de 227 k\$ par rapport aux projections estimées au 31 décembre 2022.

Les dépenses

Les dépenses prévues pour l'exercice de 2023-2024 se chiffrent à 976,5 M\$, soit une hausse globale de 3,6 % par rapport aux réalisations estimées du 31 décembre 2022. Ces dépenses se répartissent entre les facultés et les services de l'Université de Montréal selon des proportions qui varient peu au fil des ans.

RÉPARTITION DES DÉPENSES – FACULTÉS ET SERVICES

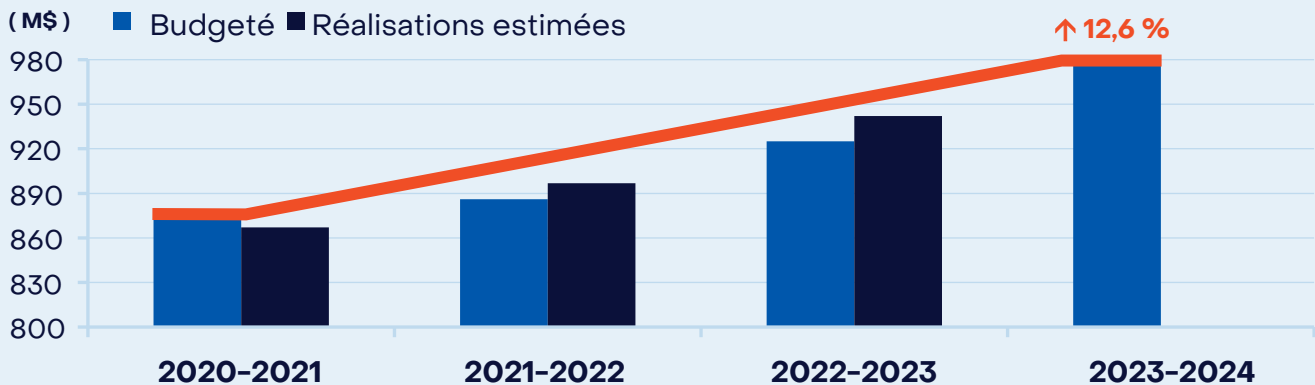


Ces données excluent les activités autofinancées.

Des efforts soutenus en matière de réussite étudiante se poursuivent cette année par l'ajout de nouvelles mesures de financement aux cycles supérieurs. Plus de 2 M\$ seront investis afin de bonifier les programmes de bourses et de favoriser la diplomation.

Alors que la pandémie n'est plus un facteur important avec lequel l'Université compose, elle fait désormais face à un contexte inflationniste qui génère une hausse de ses frais d'exploitation. Soucieuse de l'application des meilleures pratiques en ses murs, elle doit aussi se livrer à un coûteux exercice de mise aux normes et de conformité aux exigences réglementaires dans plusieurs secteurs, notamment en matière de protection des renseignements personnels et de cybersécurité.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES



	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
■ Budgété	875,6 M\$	886,1 M\$	925,1 M\$	976,5 M\$
■ Réalisations estimées	867,0 M\$	896,8 M\$	942,4 M\$	-

HYPOTHÈSES BUDGÉTAIRES : DÉPENSES 2023-2024

HAUSSE GLOBALE DES DÉPENSES : + 3,6 %

FACULTÉS

Hausse globale : + 3,6 %

- Coûts de système : + 14,8 M\$
- Bonification du programme de bourses aux cycles supérieurs : + 1,5 M\$
- Bourses d'exonération des étudiants internationaux : + 1,2 M\$
- Bonification du programme de prime à la diplomation : + 0,3 M\$
- Impact de la variation des EETC règlementés de 2022-2023 sur le budget des facultés : - 1,7 M\$
- Impact de la variation des EETC dérèglementés de 2022-2023 sur le budget des facultés : + 1,7 M\$

SERVICES

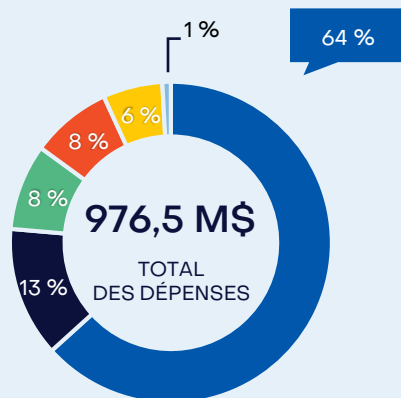
Hausse globale : + 5,1 %

- Coûts de système : + 5,8 M\$
- Coûts liés à des obligations et des exigences contractuelles : + 5 M\$
- Investissements 2023-2024 : + 2,1 M\$
- Philanthropie : poursuite du plan de développement et grande campagne : + 1 M\$
- Mise en application de la Loi n° 25 : + 0,4 M\$

AUTRES DÉPENSES (valeur annuelle)

- Dépenses d'intérêts nettes des revenus : - 3,9 M\$
- Vacances à payer : 1,4 M\$
- Plan triennal des TI : 4 M\$
- Mobilier, appareillage, outillage : 3,7 M\$

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR FONCTION



	Budget 2023-2024
Enseignement, recherche et bourses	622,8 M\$
Soutien à l'enseignement et à la recherche	130,5 M\$
Administration	85,7 M\$
Direction des immeubles	81,9 M\$
Activités autofinancées	58,1 M\$
Autres dépenses*	- 2,5 M\$
	976,5 M\$

* Alors qu'habituellement se retrouve sous cette rubrique la valeur des vacances à payer et des dépenses d'intérêts, des revenus d'intérêts excédentaires aux dépenses sont prévus pour l'exercice 2023-2024.

LES FACULTÉS

Les dépenses en enseignement, recherche et bourses s'établiront à 622,8 M\$ en 2023-2024, une hausse de 3,6 % par rapport à l'année 2022-2023.

En matière de soutien à la réussite étudiante, l'Université accordera aux facultés une somme supplémentaire de 1,5 M\$ afin de leur permettre d'augmenter le nombre de bourses qu'elles décernent aux étudiants de cycles supérieurs. Cette somme correspond à 1 % des revenus d'enseignement générés en 2021-2022 par les étudiants inscrits dans des programmes de maîtrise (recherche ou non) et de doctorat.

Comme dans l'exercice précédent, l'enveloppe budgétaire accordée aux facultés contient une prime à la délivrance des diplômes aux cycles supérieurs. Cette prime sera bonifiée en 2023-2024 et comprendra des sommes supplémentaires de 500 \$ au 2^e cycle et de 1 000 \$ au 3^e cycle. La dépense prévue à cet effet devrait donc s'élever à 1,7 M\$, une hausse de 0,3 M\$ par rapport à l'an dernier. Pour chaque diplôme de recherche décerné dans les temps prescrits, selon les règlements pédagogiques, une faculté recevra désormais 2 000 \$ pour une maîtrise et 10 000 \$ pour un doctorat.

Également, la mesure automatique d'indexation annuelle dont a bénéficié le programme interne de bourses pour les étudiants des cycles supérieurs en 2021 est reconduite et entraîne une dépense additionnelle de près de 0,2 M\$.

Le présent budget prévoit également :

- Une somme de 250 k\$ consacrée à un programme de bourses d'études dans le domaine de l'intelligence artificielle.
- Une contribution de 1 M\$ pour le programme Millénum Québecor, qui vise la sensibilisation, la formation et le soutien à l'entrepreneuriat pour l'ensemble de la communauté universitaire.
- Pour une deuxième année, une bonification de 167 k\$ de l'enveloppe des fonds internes de la recherche. Cette mesure a pour but de ramener cette enveloppe, sur une période de trois ans, à ce qu'elle était avant les compressions budgétaires de 2015-2016. À terme, c'est une somme de 500 k\$ qui aura été réinvestie pour des initiatives de soutien à la recherche.
- Une somme de près de 125 k\$ pour la création d'UdeM français, une nouvelle unité qui permettra d'améliorer l'offre de formation en francisation et de repositionner l'UdeM en matière de valorisation de la langue française.

LES SERVICES

Les dépenses des services de l'Université de Montréal atteindront 298,1 M\$, en hausse de 5,1 % pour l'exercice 2023-2024.

Une somme de 1 M\$ est provisionnée en 2023-2024 afin de doter le Réseau des diplômés et des donateurs des ressources nécessaires à la poursuite de son développement, lui permettant notamment d'amorcer sa campagne majeure de financement et d'organiser l'activité des Grandes Retrouvailles.

L'Université de Montréal consacrera également cette année une somme d'un peu plus de 1 M\$ à la mise en œuvre des plans d'action 2020-2023 Pour l'équité et l'inclusion et Place aux Premiers Peuples.

L'Université a en outre favorisé l'instauration d'un partenariat destiné à accroître sa visibilité et à valoriser sa présence sur la scène internationale en tant que grande université de recherche et de formation. Ainsi, elle poursuivra sa collaboration avec HEC Montréal à Paris en vue de créer une antenne permanente dans la capitale française qui assurera leur présence en territoire européen, épicerie du recrutement international. Cette année, une somme de 254 k\$ est allouée pour la continuité de cette initiative de rayonnement.

La formation à distance et les outils numériques d'apprentissage prennent une place croissante à l'Université depuis quelques années. Plusieurs services sont mobilisés dans le but de soutenir le personnel enseignant dans le développement de stratégies pédagogiques innovantes. Une somme additionnelle de 509 k\$ est donc réservée pour le Centre de pédagogie universitaire, ce qui lui permettra de répondre aux demandes croissantes de la part des facultés et des membres du corps enseignant. Une somme de 600 k\$ sera également distribuée afin de mettre en place de nouvelles initiatives en matière de formation à distance.

Les bibliothèques, quant à elles, verront leur enveloppe budgétaire bonifiée de 150 k\$. Cette mesure a pour but de soutenir l'actualisation de la collection des périodiques selon les besoins émergents et les nouveaux créneaux de recherche.

Des sommes ont aussi été accordées afin d'assumer une hausse des frais d'exploitation des campus. La base budgétaire de la Direction des immeubles et de la Direction de la prévention et de la sécurité est ajustée en conséquence.

Les Technologies de l'information (TI) verront leur budget bonifié de près de 2 M\$ afin de pallier l'augmentation importante des coûts relatifs aux licences, à la maintenance des logiciels et à la télécommunication. Cette somme favorisera également la modernisation de leurs services, en plus de leur permettre de poursuivre leurs initiatives de prévention en matière de cybersécurité et de mettre en place des mesures pour assurer la sécurité de la recherche.

Pour assurer l'optimisation des pratiques, certains services ont fait l'objet de provisions budgétaires particulières :

- La Direction des ressources humaines verra son enveloppe budgétaire être rehaussée de 300 k\$ afin de poursuivre l'implantation d'une offre de service améliorée.
- Une somme de 400 k\$ sera allouée au Service de l'admission et du recrutement pour la mise en œuvre du plan de recrutement étudiant institutionnel et la mise à jour des processus et des plateformes d'admission.
- Afin de répondre aux exigences imposées par la nouvelle Loi n^o 25, qui oblige l'Université à moderniser ses dispositions en matière de protection des renseignements personnels, le Secrétariat général et les TI bénéficieront d'une somme additionnelle de 400 k\$.

AUTRES DÉPENSES

Au nombre des autres dépenses, mentionnons la somme de 4 M\$ accordée aux TI pour la mise en œuvre du plan triennal, qui vise les projets et les activités de développement technologique. Une somme de 3,7 M\$ est également prévue pour le mobilier, l'appareillage et l'outillage.

L'effet de la hausse des taux d'intérêt de 2022 devrait se maintenir en 2023 et profiter de nouveau à l'Université. Ainsi, les revenus d'intérêts tirés du placement des excédents de trésorerie devraient générer une somme additionnelle de 2,7 M\$ au cours de l'exercice 2023-2024.

De plus, près de 1 M\$ ont été accordés pour la réalisation des projets de la planification stratégique 2022-2032 menée par le Vice-rectorat à la planification et à la communication stratégiques. Pour une deuxième année, les initiatives qui seront mises en œuvre sont variées et permettront notamment de créer des événements rassembleurs qui rendent les lieux de l'Université de Montréal plus conviviaux et surprenants.

Des activités dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA) sont également en développement. À ce chapitre, une première école d'été en IA responsable et en droits fondamentaux verra le jour à l'été 2023 en collaboration avec Mila – Institut québécois d'intelligence artificielle. D'autres actions seront menées durant les prochains mois dans le but de reconnaître ou d'accroître les capacités linguistiques des étudiants, leur donnant ainsi des outils additionnels sur le plan de leur mobilité et de leur influence. Une réflexion concernant le développement du libre accès et de la science ouverte est aussi en cours. De nombreux projets fédérateurs qui accélèrent le changement et font avancer la mission de l'Université.

Cette section présente les données du budget de fonctionnement 2023–2024 de l'Université de Montréal. Elle permet de suivre l'évolution des revenus et des dépenses de l'UdeM depuis l'exercice budgétaire précédent. Les données sont établies en fonction des hypothèses de revenus et de dépenses formulées par la Direction du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle. Elles sont présentées par unités et par grands postes budgétaires.

- Sommaire des revenus et des dépenses
- Sommaire des revenus
- Sommaire des dépenses
- Calcul estimatif de la subvention de fonctionnement
- Enseignement et recherche
- Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche

- Services à l'enseignement et à la recherche
- Administration
- Direction des immeubles
- Services à la vie étudiante
- Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM)
- Services auxiliaires



SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2023-2024	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2022-2023	BUDGET DE GESTION 2022-2023
		Au 31 décembre 2022	
Revenus			
Revenus de fonctionnement	922 111 \$	889 676 \$	876 294 \$
Activités autofinancées	54 363 \$	52 747 \$	52 816 \$
	976 474 \$	942 423 \$	929 110 \$
Dépenses			
Dépenses de fonctionnement	918 418 \$	886 248 \$	869 618 \$
Activités autofinancées	58 056 \$	56 175 \$	55 492 \$
	976 474 \$	942 423 \$	925 110 \$
Solde budgétaire avant remboursement du déficit accumulé	0 \$	0 \$	4 000 \$
Remboursement du déficit accumulé	0 \$	0 \$	(4 000) \$
SOLDE BUDGÉTAIRE	0 \$	0 \$	0 \$

SOMMAIRE DES REVENUS

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2023-2024	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2022-2023	BUDGET DE GESTION 2022-2023
		Au 31 décembre 2022	
Revenus de fonctionnement			
Droits de scolarité et frais d'admission	166 801 \$	160 075 \$	159 904 \$
Subvention de fonctionnement	662 116 \$	638 508 \$	630 691 \$
Autres revenus (cliniques, frais indirects, frais de gestion, diplomation et autres)	90 479 \$	88 034 \$	82 602 \$
Fonds de relance	2 715 \$	3 059 \$	3 096 \$
	922 111 \$	889 676 \$	876 294 \$
Activités autofinancées			
Services à la vie étudiante	12 126 \$	11 700 \$	11 879 \$
Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal	22 353 \$	20 992 \$	21 301 \$
Services auxiliaires	19 884 \$	20 055 \$	19 636 \$
	54 363 \$	52 747 \$	52 816 \$
TOTAL DES REVENUS	976 474 \$	942 423 \$	929 110 \$

SOMMAIRE DES DÉPENSES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2023-2024	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2022-2023	BUDGET DE GESTION 2022-2023
		Au 31 décembre 2022	
Dépenses de fonctionnement			
Enseignement et recherche	578 807 \$	558 992 \$	546 240 \$
Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche	31 028 \$	29 321 \$	27 136 \$
Bourses ¹	12 987 \$	12 637 \$	12 004 \$
Services à l'enseignement et à la recherche	130 481 \$	123 213 \$	121 707 \$
Administration	85 676 \$	80 718 \$	79 482 \$
Direction des immeubles	81 875 \$	79 535 \$	75 184 \$
Dépenses d'intérêts nettes des revenus	(3 885) \$	(1 252) \$	3 944 \$
Vacances à payer	1 449 \$	3 084 \$	3 921 \$
	918 418 \$	886 248 \$	869 618 \$
Activités autofinancées			
Services à la vie étudiante	14 997 \$	13 628 \$	13 750 \$
Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal	23 501 \$	22 591 \$	22 758 \$
Services auxiliaires	19 558 \$	19 956 \$	18 984 \$
	58 056 \$	56 175 \$	55 492 \$
TOTAL DES DÉPENSES	976 474 \$	942 423 \$	925 110 \$

1. Sont présentées sur cette ligne les bourses du Programme de bourses pour les étudiants des cycles supérieurs gérées par le service des Études supérieures et postdoctorales, les bourses d'admission ainsi que les bourses d'exonération des moniteurs de clinique. Les bourses facultaires ainsi que les bourses d'exemption pour les étudiants internationaux sont quant à elles présentées sous la section Enseignement et recherche.

CALCUL ESTIMATIF DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2023-2024	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2022-2023	BUDGET DE GESTION 2022-2023
		Au 31 décembre 2022	
Subvention normée			
Enseignement	501 391 \$	483 696 \$	484 415 \$
Soutien à l'enseignement	97 799 \$	92 035 \$	92 004 \$
Terrains et bâtiments	63 292 \$	63 544 \$	60 653 \$
	<u>662 482 \$</u>	<u>639 275 \$</u>	<u>637 072 \$</u>
Revenus sujets à récupération	(33 360) \$	(32 100) \$	(33 018) \$
Subvention générale	<u>629 122 \$</u>	<u>607 175 \$</u>	<u>604 055 \$</u>
Compte à recevoir au titre des effectifs étudiants des deux dernières années	(5 122) \$	(10 056) \$	(4 276) \$
Ajustements spécifiques			
Location de locaux	7 567 \$	7 588 \$	7 588 \$
Subvention de contrepartie	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Autres ajustements	29 549 \$	32 801 \$	22 324 \$
	<u>38 116 \$</u>	<u>41 389 \$</u>	<u>30 912 \$</u>
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	<u><u>662 116 \$</u></u>	<u><u>638 508 \$</u></u>	<u><u>630 691 \$</u></u>

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2023-2024	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2022-2023	BUDGET DE GESTION 2022-2023
		Au 31 décembre 2022	
Aménagement	17 049 \$	16 496 \$	16 381 \$
Arts et sciences	186 886 \$	182 206 \$	180 058 \$
Droit	21 311 \$	19 310 \$	19 487 \$
Éducation permanente ¹	20 262 \$	18 881 \$	19 308 \$
Médecine	148 685 \$	142 251 \$	136 678 \$
Médecine dentaire	23 583 \$	23 054 \$	21 908 \$
Médecine vétérinaire	65 612 \$	64 076 \$	63 215 \$
Musique	12 968 \$	12 548 \$	12 736 \$
Optométrie	9 870 \$	9 706 \$	9 061 \$
Pharmacie	16 622 \$	15 468 \$	15 061 \$
Santé publique	13 777 \$	14 009 \$	13 805 \$
Sciences de l'éducation	26 924 \$	26 160 \$	24 711 \$
Sciences infirmières	15 258 \$	14 827 \$	13 831 \$
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE	578 807 \$	558 992 \$	546 240 \$

Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers, certaines bourses ainsi que les réserves, dont celles des priorités institutionnelles.

- À compter du 1^{er} mai 2023, la Direction de la formation continue est sous la responsabilité de la Faculté de l'éducation permanente alors qu'elle était anciennement présentée sous les unités de soutien à l'enseignement. Certaines activités de francisation sont également transférées à l'École de français de la FEP à compter du 1^{er} mai 2023 alors qu'elles étaient anciennement sous la responsabilité du Bureau de valorisation et la langue française et de la francophonie et du Bureau du français dans les études. Les données de l'exercice 2022-2023 ont été ajustées dans cette présentation pour assurer la comparabilité.

**FONDS INTERNES DE RECHERCHE
ET AUTRES DÉPENSES LIÉES À LA RECHERCHE**
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2023-2024	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2022-2023	BUDGET DE GESTION 2022-2023
		Au 31 décembre 2022	
Infrastructure des centres et groupes de recherche	5 513 \$	4 650 \$	5 346 \$
Subventions de contrepartie	845 \$	1 200 \$	845 \$
Soutien à des projets individuels	325 \$	150 \$	325 \$
Projets particuliers et internationaux	100 \$	50 \$	100 \$
Comité universitaire d'éthique de la recherche	150 \$	100 \$	150 \$
Initiatives nouvelles	720 \$	200 \$	720 \$
Autres (colloques, associations et membership)	185 \$	750 \$	185 \$
Fonds internes de recherche	7 838 \$	7 100 \$	7 671 \$
Autres dépenses de recherche financées à même les intérêts et le recouvrement des coûts indirects associés aux fonds de recherche	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$
Autres fonds affectés	7 375 \$	7 877 \$	5 290 \$
Autres dépenses des centres de recherche	499 \$	499 \$	294 \$
Contribution à la Fondation canadienne pour l'innovation	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Transferts aux hôpitaux et établissements affiliés	6 719 \$	6 719 \$	7 132 \$
Fonds des priorités institutionnelles	545 \$	450 \$	420 \$
FI - Fédéral - SPS	4 834 \$	3 458 \$	3 180 \$
Autres dépenses de recherche	968 \$	968 \$	899 \$
Autres dépenses liées à la recherche	23 190 \$	22 221 \$	19 465 \$
FONDS INTERNES DE RECHERCHE ET AUTRES DÉPENSES DE RECHERCHE	31 028 \$	29 321 \$	27 136 \$

SERVICES À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2023-2024	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2022-2023	BUDGET DE GESTION 2022-2023
		Au 31 décembre 2022	
Direction des bibliothèques	39 268 \$	38 197 \$	37 406 \$
Bureau du registraire	5 651 \$	5 109 \$	5 029 \$
Service de l'admission et du recrutement	7 744 \$	7 066 \$	6 862 \$
Bureau Recherche - Développement - Valorisation	9 022 \$	9 234 \$	8 489 \$
Bureau de la conduite responsable en recherche	2 078 \$	1 923 \$	2 062 \$
UdeM International ¹	5 129 \$	4 998 \$	4 742 \$
UdeM Français ²	1 071 \$	931 \$	1 057 \$
Technologies de l'information	43 038 \$	39 414 \$	39 903 \$
Projets de développement et d'infrastructure technologiques	4 000 \$	4 000 \$	3 994 \$
Études supérieures et postdoctorales	3 533 \$	3 436 \$	3 483 \$
Unités de soutien à l'enseignement ³	9 947 \$	8 905 \$	8 680 \$
SERVICES À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE	130 481 \$	123 213 \$	121 707 \$

Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, dont celles des priorités institutionnelles.

- Depuis janvier 2023, la nouvelle unité UdeM international regroupe les activités de l'ancienne Direction des affaires internationales ainsi que certains postes qui étaient anciennement sous le secteur Immigration de la Direction des ressources humaines et sous la division Accueil et intégration des Services à la vie étudiante. Les données de l'exercice 2022-2023 ont été ajustées dans cette présentation pour assurer la comparabilité.
- À compter du 1^{er} mai 2023, certaines activités du Bureau de valorisation de la langue française et de la francophonie ainsi que du Bureau du français dans les études s'unissent pour créer la nouvelle unité UdeM français alors que les autres activités sont transférées à l'École de français de la Faculté de l'éducation permanente. Les données de l'exercice 2022-2023 ont été ajustées dans cette présentation pour assurer la comparabilité.
- Sont ici regroupés le Bureau de l'enseignement régional, le Centre de pédagogie universitaire, le Bureau de la promotion de la qualité, Millénium et le Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études. À compter du 1^{er} mai 2023, la Direction de la formation continue est intégrée à la Faculté de l'éducation permanente alors qu'elle était anciennement présentée sous les unités de soutien à l'enseignement. Les données de l'exercice 2022-2023 ont été ajustées pour assurer la comparabilité.

ADMINISTRATION (en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2023-2024	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2022-2023	BUDGET DE GESTION 2022-2023
		Au 31 décembre 2022	
Bureau des communications et des relations publiques	6 816 \$	6 487 \$	6 065 \$
Développement durable	820 \$	937 \$	916 \$
Direction des finances	11 366 \$	10 385 \$	10 680 \$
Direction du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle	2 439 \$	2 301 \$	2 335 \$
Direction générale (incl. contribution aux Presses de l'UdeM) ²	9 906 \$	9 133 \$	9 083 \$
Direction des ressources humaines et bureau du personnel enseignant ¹	17 408 \$	15 771 \$	16 034 \$
Réseau des diplômés et des donateurs de l'UdeM (incl. Belles Heures)	14 612 \$	13 098 \$	13 465 \$
Secrétariat général ²	10 653 \$	11 472 \$	10 560 \$
Bureau de l'audit interne	1 307 \$	1 250 \$	1 331 \$
Direction de la prévention et de la sécurité	10 349 \$	9 884 \$	9 013 \$
ADMINISTRATION	85 676 \$	80 718 \$	79 482 \$

Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, dont celles des priorités institutionnelles.

1. Certains postes du secteur Immigration de la Direction des ressources humaines sont sous la responsabilité de la nouvelle unité UdeM international depuis janvier 2023. Les données de l'exercice 2022-2023 ont été ajustées afin d'assurer la comparabilité.
2. À compter du 1^{er} mai 2023, les activités Équité, diversité, inclusion et Place aux Premiers Peuples seront présentées sous la Direction générale plutôt que sous le Secrétariat général.

DIRECTION DES IMMEUBLES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2023-2024	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2022-2023	BUDGET DE GESTION 2022-2023
		Au 31 décembre 2022	
Dépenses générales de fonctionnement	55 911 \$	54 728 \$	49 625 \$
Gestion des espaces loués	13 940 \$	12 814 \$	13 200 \$
Énergie	16 007 \$	16 939 \$	15 541 \$
Courrier	1 625 \$	1 625 \$	1 625 \$
Assurances	2 995 \$	2 445 \$	2 977 \$
	90 478 \$	88 551 \$	82 968 \$
Revenus et imputations	(8 603) \$	(9 016) \$	(7 784) \$
DIRECTION DES IMMEUBLES	81 875 \$	79 535 \$	75 184 \$

Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, dont celles des priorités institutionnelles.

SERVICES À LA VIE ÉTUDIANTE (en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2023-2024	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2022-2023	BUDGET DE GESTION 2022-2023
	Au 31 décembre 2022		
Contributions de l'Université aux Services à la vie étudiante¹			
Contribution aux services de santé	263 \$	255 \$	255 \$
Contribution au soutien à la réussite	1 033 \$	698 \$	641 \$
Contribution au soutien à la santé mentale étudiante	975 \$	975 \$	975 \$
	2 271 \$	1 928 \$	1 871 \$
Revenus			
Cotisations des étudiants	8 694 \$	8 614 \$	8 920 \$
Subvention du MES ²	2 302 \$	2 185 \$	2 171 \$
Revenus d'activités	1 130 \$	901 \$	788 \$
	12 126 \$	11 700 \$	11 879 \$
Dépenses			
Direction, communications et gestion informatique	2 744 \$	2 628 \$	2 608 \$
Centre de santé et de consultation psychologique	3 867 \$	3 259 \$	3 752 \$
Accueil et intégration ³	2 729 \$	2 369 \$	2 198 \$
Ressources socio-économiques	1 871 \$	1 821 \$	1 692 \$
Centre étudiant de soutien à la réussite	3 786 \$	3 551 \$	3 500 \$
	14 997 \$	13 628 \$	13 750 \$
SOLDE PROJÉTÉ	(600) \$	0 \$	0 \$

1. L'Université de Montréal alloue un financement de 262 597 \$ aux Services à la vie étudiante pour compenser les coûts relatifs à l'utilisation du Centre de santé et de consultation psychologique par son personnel, une enveloppe annuelle de 1 033 253 \$ pour le soutien à la réussite ainsi qu'une somme de 975 306 \$ pour la santé mentale étudiante.
2. Est présentée sur cette ligne la portion de la subvention de soutien que l'UdeM retourne aux Services à la vie étudiante. Certaines dépenses de soutien à la réussite qui étaient anciennement projetées par le biais des réserves centrales ont été reclassées dans les dépenses des Services à la vie étudiante. Les données de l'exercice 2022-2023 ont été ajustées afin d'assurer la comparabilité.
3. Certains postes de la division Accueil et intégration des Services à la vie étudiante sont sous la responsabilité de la nouvelle unité UdeM international depuis janvier 2023. Les données de l'exercice 2022-2023 ont été ajustées afin d'assurer la comparabilité.

À compter du 1^{er} mai 2023, les activités du Bureau du français dans les études sont intégrées en partie à la nouvelle unité UdeM français et en partie à l'École de français de la Faculté de l'éducation permanente. Les données de 2022-2023 ont été ajustées dans cette présentation pour assurer la comparabilité.

CENTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (CEPSUM)

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2023-2024	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2022-2023	BUDGET DE GESTION 2022-2023
		Au 31 décembre 2022	
Contributions de l'Université au Sport d'excellence			
Contribution au sport d'excellence ¹	777 \$	536 \$	536 \$
Contribution aux bourses du sport d'excellence	200 \$	277 \$	200 \$
	977 \$	813 \$	736 \$
Service des sports			
Cotisations des étudiants	8 655 \$	8 431 \$	8 971 \$
Abonnements, inscriptions et revenus divers ²	8 795 \$	7 748 \$	7 563 \$
Revenus	17 450 \$	16 179 \$	16 534 \$
Dépenses	17 621 \$	16 559 \$	16 694 \$
Surplus (déficit)	(171) \$	(380) \$	(160) \$
Sport d'excellence			
Revenus ²	4 001 \$	3 961 \$	3 757 \$
Dépenses	4 778 \$	4 903 \$	4 854 \$
	(777) \$	(942) \$	(1 097) \$
Bourses du sport d'excellence	(200) \$	(277) \$	(200) \$
Surplus (déficit)	(977) \$	(1 219) \$	(1 297) \$
Clinique de médecine du sport			
Revenus	902 \$	852 \$	1 010 \$
Dépenses	902 \$	852 \$	1 010 \$
Surplus (déficit)	0 \$	0 \$	0 \$
SOLDE PROJETÉ	(171) \$	(786) \$	(721) \$

1. En appui au sport d'excellence, une allocation temporaire de 200 k\$ est allouée au CEPSUM en 2023-2024 afin de l'aider à pallier à la hausse des coûts.
2. Des revenus ont été reclassés afin de mieux refléter la refacturation aux Écoles affiliées. Les données de l'exercice 2022-2023 ont été ajustées afin d'assurer la comparabilité.

SERVICES AUXILIAIRES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2023-2024	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2022-2023	BUDGET DE GESTION 2022-2023
		Au 31 décembre 2022	
Services alimentaires			
Revenus	3 323 \$	3 083 \$	3 381 \$
Dépenses	(3 805) \$	(3 497) \$	(3 676) \$
Remboursement d'immobilisations	- \$	(86) \$	(86) \$
Surplus (déficit)	(482) \$	(500) \$	(381) \$
Résidences			
Revenus	5 104 \$	5 302 \$	4 685 \$
Dépenses	(3 763) \$	(3 876) \$	(3 667) \$
Remboursement d'immobilisations	(1 341) \$	(1 549) \$	(1 018) \$
Surplus (déficit)	0 \$	(123) \$	0 \$
Magasins			
Revenus	7 817 \$	7 570 \$	8 250 \$
Dépenses	(8 544) \$	(8 401) \$	(8 795) \$
Remboursement d'immobilisations	(70) \$	(52) \$	(27) \$
Surplus (déficit)	(797) \$	(883) \$	(572) \$
Stationnements			
Revenus	3 640 \$	4 100 \$	3 320 \$
Dépenses	(1 600) \$	(1 665) \$	(1 715) \$
Remboursement d'immobilisations	(435) \$	(830) \$	- \$
Surplus (déficit)	1 605 \$	1 605 \$	1 605 \$
Sommaire			
Revenus	19 884 \$	20 055 \$	19 636 \$
Dépenses	(17 712) \$	(17 439) \$	(17 853) \$
Remboursement d'immobilisations	(1 846) \$	(2 517) \$	(1 131) \$
SOLDE PROJETÉ	326 \$	99 \$	652 \$



L'élaboration du budget de fonctionnement : qui fait quoi ?

L'élaboration du budget de fonctionnement de l'Université met à contribution de nombreux acteurs de la communauté universitaire. Chaque instance, unité ou comité intervient à une ou des étapes précises de la préparation du budget, qui s'échelonne sur six mois. Au fil de l'exercice, des quantités importantes d'informations sont analysées et prises en considération afin d'en arriver à une allocation optimale des ressources de l'Université en fonction des contraintes inhérentes au cadre financier d'un établissement public d'enseignement.

LE CONSEIL

C'est au Conseil de l'Université que revient la responsabilité d'adopter le budget, sur recommandation du Comité exécutif. Cette étape survient après que l'Assemblée universitaire a été informée du projet de budget. Le Conseil est composé de 24 membres, dont près de la moitié sont des membres du personnel ou des étudiants. Il constitue, avec l'Assemblée universitaire, le Comité exécutif et la Commission des études, le groupe des quatre grands corps universitaires responsables de l'administration générale de l'Université.

L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

L'Assemblée universitaire prend connaissance du budget avant son adoption. C'est par un comité permanent spécialement mandaté pour étudier le projet de budget de fonctionnement (le Comité du budget de l'Assemblée universitaire, à ne pas confondre avec le Comité du budget) que les membres de l'Assemblée sont informés des orientations budgétaires et du processus d'allocation des crédits. Elle transmet par la suite au Conseil ses observations et ses recommandations. L'Assemblée universitaire est formée d'une centaine de membres, dont le recteur, les vice-recteurs et les doyens, de même que des représentants du corps professoral, des personnels administratifs et de soutien et des étudiants.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Composé du recteur et de membres du Conseil, le Comité exécutif a la responsabilité de préparer le budget, d'en surveiller l'exécution, d'effectuer les virements de fonds et de voter les suppléments budgétaires en fonction des normes fixées par le Conseil. Il mandate le Comité du budget pour tracer les grandes orientations qui président à l'allocation budgétaire et pour élaborer le budget.

LE COMITÉ DU BUDGET

Le Comité du budget est mandaté par le Comité exécutif pour préparer le budget de l'Université. Présidé par le vice-recteur à l'administration et aux finances, et constitué de membres de la direction et du Comité exécutif, le Comité du budget définit les grandes orientations budgétaires et s'assure de l'allocation optimale des ressources budgétaires aux facultés et aux services.

LE COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

Le Comité d'audit et des finances assiste le Conseil de l'Université, dont il relève, dans l'exercice de ses responsabilités de gouvernance. En ce qui touche au budget de fonctionnement, il a pour mandat d'analyser les orientations budgétaires définies annuellement par le Comité du budget et de faire ses recommandations au Comité exécutif. Il est composé de deux membres du Conseil et de deux membres externes, en plus du recteur et de son représentant (le vice-recteur à l'administration et aux finances).

LE VICE-RECTORAT À L'ADMINISTRATION ET AUX FINANCES

Le vice-recteur à l'administration et aux finances préside le Comité du budget et veille à l'opérationnalisation des orientations définies par le Comité. Il supervise tout le processus budgétaire avec l'aide de la Direction du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle.

LA DIRECTION DU BUDGET, DE L'ANALYSE ET DE LA PLANIFICATION INSTITUTIONNELLE (BAPI)

Le Comité du budget est aidé, à toutes les étapes de l'exercice budgétaire, par le BAPI, qui établit les enveloppes allouées aux unités en fonction des orientations arrêtées par le Comité. Le BAPI effectue aussi le suivi budgétaire durant l'année, en vérifiant à deux moments précis l'évolution des dépenses et des revenus des unités. Sous l'autorité du vice-recteur à l'administration et aux finances pour ce volet de ses fonctions, le directeur du BAPI assure la permanence du Comité du budget, dont il est le secrétaire.

LES DÉCANATS

Le doyen ou la doyenne prépare le budget de sa faculté et, après l'avoir présenté, en discute avec les dirigeants de l'Université et les instances compétentes. Il ou elle administre sa faculté en fonction des crédits qui lui sont alloués et, après consultation du conseil de faculté, peut effectuer les virements appropriés conformément aux normes et aux critères établis à cet égard par le Comité exécutif. Dans le cas de facultés départementalisées, c'est le doyen ou la doyenne qui approuve ou modifie le budget de chaque département.

LES DIRECTIONS DE SERVICE

Comme le doyen ou la doyenne, le directeur ou la directrice de service prépare un budget et administre son service en fonction des crédits qui lui sont accordés. Il ou elle peut répartir ces fonds entre les différentes branches de son unité, selon les priorités et les objectifs fixés.

LA DIRECTION DES FINANCES

Bien qu'elle n'intervienne pas dans la préparation du budget, la Direction des finances exerce un contrôle dans l'application des règles budgétaires tout au long de l'année. Elle produit les états financiers, qui dressent l'état des résultats et de l'évolution des soldes des différents fonds – dont le fonds de fonctionnement – au 30 avril de chaque année, les fait valider par des vérificateurs externes et les soumet au Conseil pour approbation.

Le calendrier d'élaboration du budget

Depuis 2018, le Conseil de l'Université adopte le budget en avril et non plus en mars comme ce fut longtemps la tradition. Ce changement calendaire est motivé par une volonté de mieux tenir compte des mesures dictées par le gouvernement du Québec dans son propre budget, qui est déposé à la fin du mois de mars de chaque année, et du taux d'indexation des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires autorisé par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Néanmoins, comme les règles budgétaires du MES sont généralement communiquées aux universités au printemps, l'Université continuera de préparer son budget selon des estimations fondées sur des informations partielles.

ÉTAPES	PÉRIODE DE RÉALISATION						
	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
1. Réalisations estimées au 30 septembre	■						
2. Adoption d'un modèle d'allocation budgétaire		■	■				
3. Amorçage de la rédaction des règles d'attribution et de gestion budgétaires		■	■				
4. Élaboration du canevas des enveloppes budgétaires		■	■				
5. Estimation des réserves, des masses salariales et des avantages sociaux		■	■				
6. Estimation de la subvention du MES de l'année suivante et des revenus de l'UdeM		■	■				
7. Réalisations estimées au 31 décembre				■			
8. Estimation des inscriptions (EETC) de l'année en cours selon la méthode de financement interne				■			
9. Préparation du budget de gestion et des enveloppes budgétaires				■	■	■	
10. Rencontres prébudgétaires avec les unités				■	■		
11. Présentation du budget - au Comité exécutif, - au Comité du budget de l'Assemblée universitaire, - à l'Assemblée universitaire, - aux doyens et aux directeurs de service.							■
12. Adoption du budget par le Conseil de l'Université							■
13. Transmission des enveloppes budgétaires aux unités							■



LA STRUCTURE BUDGÉTAIRE DE L'UDEM

Considéré globalement, le budget de l'Université de Montréal s'appuie sur quatre fonds qui obéissent chacun à des règles de gestion distinctes :

- **Le fonds de fonctionnement**, qui sert à financer principalement les activités d'enseignement et de soutien à l'enseignement, l'administration, le fonctionnement général des campus ainsi que certaines activités internes de recherche;
- **Le fonds avec restrictions**, qui est constitué en très grande partie des contrats et des subventions de recherche;
- **Le fonds de dotation**, qui sert à capitaliser les contributions des donateurs de l'UdeM. Les dons affectés à des projets de recherche particuliers sont comptabilisés au fonds avec restrictions.
- **Le fonds des immobilisations**, réservé au financement des projets d'infrastructures immobilières, technologiques ou autres.

Les deux premiers fonds – fonctionnement et avec restrictions – servent à financer directement les activités des deux volets de la mission universitaire que sont l'enseignement et la recherche, tandis que les deux autres fonds – dotation et immobilisations – financent plutôt des projets de développement en soutien à la mission fondamentale de l'Université. Tous fonds confondus, l'UdeM a affiché des revenus de 1 249,7 M\$ et des dépenses de 1 223,6 M\$, excluant les avantages sociaux futurs, pour l'exercice financier s'étant terminé le 30 avril 2022.

Le présent document expose uniquement le budget de fonctionnement de l'UdeM, c'est-à-dire les hypothèses de croissance des revenus et des dépenses du fonds de fonctionnement, les principes d'allocation des ressources financières aux unités et les enveloppes budgétaires qui leur sont allouées. Le processus d'allocation budgétaire ne détaille pas le volume des virements entre le fonds de fonctionnement et les autres fonds qui peuvent être faits en cours d'année : ce sont les états financiers qui, au terme de l'année financière, fournissent toute l'information pertinente sur ce genre d'opérations.

Les quatre fonds sont distincts les uns des autres et tout virement de l'un à l'autre obéit à des règles comptables précises.

LE FONDS DE FONCTIONNEMENT ET LE FONDS DES IMMOBILISATIONS

En vertu des règles de gestion du ministère de l'Enseignement supérieur, il est interdit de prélever du fonds des immobilisations des sommes pour couvrir des dépenses courantes de fonctionnement. En revanche, des virements sont effectués chaque année du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. En 2021-2022, environ 55 M\$ ont ainsi été versés du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. Près de 60 % de cette somme couvrent des dépenses d'immobilisation, mais qui ne sont pas des dépenses immobilières : acquisitions documentaires, aménagement de laboratoires de recherche ou d'animaleries, rehaussement du réseau informatique, achat de matériel informatique et d'ordinateurs pour les professeurs, etc.

LE FONDS DE FONCTIONNEMENT ET LE FONDS DE DOTATION

Le fonds de dotation totalisait 417,7 M\$ au 30 avril 2022. Les revenus de capitalisation du fonds de dotation servent principalement à financer les chaires philanthropiques de recherche ou des programmes de bourses d'études et sont par conséquent versés en grande partie au fonds avec restrictions. Un maximum de 0,5 point de pourcentage du rendement du fonds de dotation peut être viré au fonds de fonctionnement pour financer nos activités de développement philanthropique. En 2021-2022, ce pourcentage se chiffrait à 0,5 %, soit environ 1,6 M\$.

LE FONDS DE FONCTIONNEMENT ET LE FONDS AVEC RESTRICTIONS

Le fonds avec restrictions comptabilise pour l'essentiel les subventions et les contrats de recherche, ainsi que les dons affectés à des projets de nature scientifique. Certaines subventions de recherche gérées par le fonds avec restrictions, comme celles du Programme des chaires de recherche du Canada, servent en partie à payer des salaires de professeurs, salaires qui, eux, sont pris en charge par le fonds de fonctionnement. L'UdeM compte dans ses rangs 115 titulaires d'une chaire de recherche du Canada – sans compter la trentaine de titulaires de nos écoles affiliées – sur les quelque 2 000 professorats de recherche qui sont financés au pays par ce programme.

Inversement, la recherche occasionne des frais qui pèsent indirectement sur le fonds de fonctionnement. On estime en général que ces frais indirects peuvent atteindre jusqu'à 50 % du total des subventions et des contrats de recherche. Or, ces frais sont couverts à moins de 20 % par les programmes gouvernementaux. À l'UdeM, nous évaluons nos besoins à ce titre à environ 122 M\$ sur la base du taux de 50 % de nos revenus de recherche. En guise de comparaison, nous avons touché, en 2021-2022, 37 M\$ des gouvernements du Québec et du Canada pour couvrir les coûts indirectement liés aux activités de recherche sur nos campus.

La différence n'est pas nécessairement absorbée par le fonds courant de fonctionnement. D'une part, certains besoins ne sont tout simplement pas comblés : comme pour les immeubles, il existe un « entretien différé » des ressources allouées à la recherche. D'autre part, il est difficile pour nous d'évaluer avec précision la part des frais indirects de la recherche qui est assumée par le budget de fonctionnement, en raison notamment de la difficulté d'assigner de manière claire une dépense à la recherche ou à l'enseignement. Un exemple : les acquisitions des bibliothèques soutiennent les activités de nos chercheurs, mais elles contribuent également à la formation de nos étudiants, en particulier aux cycles supérieurs.



CADRE GÉNÉRAL

Tout budget reflète le profil de l'organisation. Le budget de fonctionnement de l'UdeM ne fait pas exception à la règle. Pour des motifs qui tiennent aussi bien à son histoire et à sa culture organisationnelle qu'au principe d'autonomie universitaire, qui est solidement ancré dans ses instances, l'Université de Montréal est une organisation décentralisée. Et ce principe de décentralisation conditionne le modèle d'allocation budgétaire. Chaque unité est en effet responsable de la gestion de son budget à l'intérieur de balises fixées par des règles de contrôle, comme le respect de l'équilibre budgétaire, et par des mesures centralisées d'approbation des postes.

Un budget, c'est aussi un instrument de développement, modulable en fonction des orientations stratégiques. De fait, les règles budgétaires font périodiquement l'objet de modifications et suivent l'évolution de l'Université, une évolution sur laquelle elles influent également. Ces modifications visent en général à raffiner le modèle d'allocation de nos ressources en assurant une plus grande prévisibilité budgétaire et en facilitant l'arrimage entre la planification et le processus budgétaire. Car plus une unité sait à quoi s'attendre sur le plan budgétaire, plus il lui est aisé de faire des plans d'effectifs ou de concevoir des projets. Et plus grande est la cohésion d'action à l'échelle de l'Université.

L'administration centrale de l'Université a quant à elle la responsabilité de s'assurer que la gestion de l'établissement répond aux normes et aux règles en vigueur, mais surtout de favoriser le développement de l'établissement et de l'ensemble de ses composantes ainsi que de mettre en oeuvre des initiatives qui répondent aux objectifs et aux orientations de la planification stratégique institutionnelle. Il lui appartient donc de dégager les sommes nécessaires pour soutenir les projets ou initiatives de portée facultaire ou institutionnelle.

CADRE PARTICULIER

L'essentiel des revenus de fonctionnement de l'Université provient de deux sources, soit la subvention du ministère de l'Enseignement supérieur et les droits de scolarité. Il s'agit d'une contrainte et c'est pourquoi l'Université de Montréal, comme la plupart des universités, cherche à diversifier ses sources de revenus, une diversification essentielle pour soutenir adéquatement sa communauté et assurer son plein potentiel de développement comme établissement universitaire de calibre mondial. Parmi les initiatives qui permettent d'explorer d'autres sources de revenus, pensons aux mesures d'appui aux chercheurs et chercheuses et aux étudiants et étudiantes dans leurs demandes de fonds ou de bourses, à la formation continue, à la coopération internationale et au développement de la philanthropie, laquelle dépend notamment du maintien d'un lien fort et continu avec nos personnes diplômées.

Nous visons à appuyer toutes les unités, facultés comme services, en leur allouant un niveau de ressources humaines, administratives et matérielles qui leur permette de bien fonctionner, de répondre à leurs obligations et de se développer. Cet appui est conditionné par deux facteurs : 1) la priorité accordée à la mission fondamentale d'enseignement et de recherche de l'Université et à l'atteinte des objectifs institutionnels; et 2) le contrôle des dépenses dans une perspective de gestion responsable et transparente. En tant que gestionnaire de fonds publics, l'Université se doit, à moins de circonstances exceptionnelles, de viser l'équilibre budgétaire.

Certes, l'Université a, dans le passé, accusé des déficits. Mais la situation doit être exceptionnelle. Et en vertu des règles de saine gestion budgétaire la gouvernant, l'Université se doit de résorber, du moins en partie, son déficit accumulé, qui s'élevait à 134,9 M\$ en date du 30 avril 2022. Afin de réduire les effets de ce déficit sur notre capacité budgétaire, nous nous sommes d'ailleurs engagés en 2016 à rembourser d'ici 2037 la moitié du déficit accumulé, qui était alors de 165 M\$.

PRÉMISSES BUDGÉTAIRES 2023-2024

Contexte

Avant d'aborder les perspectives budgétaires de l'exercice 2023-2024, il importe de faire le point, bien qu'il soit encore tôt dans l'année, sur la situation de 2022-2023.

Au printemps 2022, pour la première fois depuis plus de 20 ans, les universités du Québec ont pu prendre connaissance des règles budgétaires ministérielles avant l'adoption de leurs propres budgets, ce qui leur a permis de mieux déterminer la valeur de la subvention gouvernementale à recevoir et de produire une évaluation plus juste de leurs revenus pour l'année à venir. Le reste de l'équation budgétaire n'en demeurerait pas moins fait de projections et d'estimations.

Le budget 2022-2023 de l'UdeM adopté en avril 2022 prévoyait un surplus de 4 M\$. Selon la mise à jour budgétaire (réalisations estimées) de septembre dernier, tout indique que l'Université n'atteindra pas cette cible, en raison principalement de la baisse des inscriptions observée aux trimestres d'été et d'automne.

Le trimestre d'été a en effet vu le nombre d'inscriptions diminuer et cette baisse s'est poursuivie à l'automne. Comme il y a normalement une corrélation entre les inscriptions de l'automne et celles de l'hiver, il y a lieu d'être soucieux, non seulement pour l'année en cours, mais également pour les années qui viennent, puisque toute baisse des inscriptions a une incidence récurrente sur les finances de l'Université.

L'évolution du nombre d'étudiants et d'étudiantes continuera donc d'être un objet de préoccupation pour le budget 2023-2024. À ce phénomène, qu'on espère conjoncturel, s'ajoute l'absence de signal à ce jour d'un réinvestissement gouvernemental en 2023-2024. Autre élément qui pourrait avoir une incidence sur le montage budgétaire est l'annonce du ministère de son intention de réviser sa politique de financement des universités en 2022-2023 pour une mise en oeuvre en 2023-2024. Quel en sera l'effet sur nos revenus? Aucune information n'avait filtré au moment d'écrire ces lignes.

Préparer le budget de fonctionnement 2023-2024 avec en toile de fond ces questionnements ne sera pas simple. Nous aurons une idée plus claire de la situation dans les prochains mois et ces questions finiront par trouver une réponse d'ici la fin de l'exercice budgétaire en cours, ce qui nous aidera à bâtir un budget conséquent. Mais nous pouvons affirmer dès maintenant que ce budget portera une attention particulière à la réussite étudiante et au développement académique, une priorité inscrite dans le plan stratégique de l'Université.

L'Université de Montréal n'échappe pas à deux phénomènes conjoncturels qui ne sont pas directement liés à la question budgétaire, mais qui invitent néanmoins à la réflexion au moment de préparer le budget 2023-2024, soit: la pénurie de main-d'oeuvre et l'inflation. Ces phénomènes comportent leur lot de défis et nous obligeront sans doute à nous interroger sur les mesures d'atténuation à mettre en oeuvre pour réduire les pressions qu'ils exercent sur nos finances.

Entretemps, d'autres considérations, non conjoncturelles cette fois, continueront de nous préoccuper.

La population étudiante se transforme de façon importante. L'Université accueille un nombre toujours croissant d'étudiantes et étudiants étrangers ou ayant des besoins particuliers. L'attrait des cycles supérieurs se confirme d'année en année, ce qui modifie la composition de l'effectif étudiant. De plus, on assiste à une diversification des types de parcours d'études. La vitalité du marché de l'emploi québécois entre parfois en concurrence directe avec l'offre universitaire, mais le phénomène s'accompagne aussi de nouveaux besoins en formation et, donc, d'une nouvelle demande. Tous ces facteurs, ultimement, influencent les finances de l'Université.

Le numérique est un facteur de transformation important et accéléré de notre société. Les populations étudiantes de demain s'attendent à pouvoir bénéficier des avancées en la matière dans leurs parcours d'études et de vie à l'université. L'Université de Montréal se doit donc, en particulier dans les piliers de sa mission soit l'enseignement et la recherche, mais également dans ses modes de fonctionnement administratifs, de tenir compte de cette réalité dans ses choix stratégiques d'investissement.

Les activités de recherche représentent une activité essentielle et une partie importante du budget total de l'Université de Montréal. Ces activités sont financées par le fonds avec restrictions et le fonds de dotation, mais le fonctionnement et l'entretien des infrastructures, eux, sont à la charge du fonds de fonctionnement. Or, les programmes gouvernementaux prévus à cet effet ne couvrent que très partiellement les frais engendrés indirectement par la recherche. Le problème est particulièrement criant à l'UdeM et se traduit budgétairement par un important manque à gagner que l'évaluation la plus récente établit à quelque 40 M\$. De nombreuses représentations relatives aux enjeux associés au fonctionnement et à l'entretien des infrastructures ont été faites au cours des dernières années auprès des gouvernements, fédéral au premier chef et provincial, mais elles n'ont malheureusement pas encore trouvé un écho favorable.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2022-2032

L'exercice financier 2023-2024 marque la deuxième année de la planification stratégique 2022-2032 de l'Université. Cet exercice fédérateur mené à l'échelle de l'Université devra orienter le montage budgétaire. Si certaines initiatives nécessiteront peu de ressources additionnelles, voire aucune, d'autres auront une incidence budgétaire certaine, récurrente ou ad hoc.

Les trois objectifs suivants auxquels se rattachent les dix stratégies sous-jacentes articuleront le montage budgétaire des prochains mois.

Objectif 1 – Impulser les réflexions entourant les grands défis de la société, et accompagner celle-ci dans la découverte, la création et la mise en œuvre de solutions, et ce, en collaborant avec nos partenaires

- Appuyer l'incubation de projets collaboratifs et rendre nos succès durables
- Développer des compétences interculturelles et interpersonnelles
- Promouvoir le français comme un tremplin vers la diversité culturelle et linguistique
- Rassembler, amplifier et partager notre expertise, aux échelles locale, nationale et mondiale

Objectif 2 – Assurer à chaque membre de notre communauté étudiante des expériences de vie, académiques, pédagogiques et pratiques fortes, afin de l'aider à devenir un acteur d'influence et de changement dans son milieu

- Repenser un écosystème pédagogique et de recherche aux couleurs de l'interdisciplinarité, de l'expérience et de l'agilité
- Diversifier les parcours académiques offerts et enrichir l'expérience étudiante
- Créer des environnements physiques et numériques conviviaux qui favorisent la collaboration et une vie universitaire stimulante

Objectif 3 – Devenir une véritable organisation qui apprend et qui se renouvelle en accroissant sa capacité d'autoévaluation et d'adaptation

- Développer une culture d'expérimentation, de création et de réflexivité
- Incarner davantage la diversité des parcours et des expériences à tous les niveaux de l'institution
- Encourager l'adhésion aux objectifs communs et aux valeurs de l'Université

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023-2024

Un budget est un levier pour soutenir les priorités que s'est données une administration. La mise en oeuvre de ces priorités procède d'actions concrètes, certaines de nature financière, mais quelles que soient les actions entreprises, les priorités doivent forcément teinter les choix qui sont faits.

À cet égard, le montage du budget 2023-2024 sera orienté par les priorités suivantes :

- Favoriser un environnement d'études, de recherche et de travail, physique et numérique, qui soit inclusif, sain, sécuritaire et favorable à l'épanouissement personnel et professionnel;
- Favoriser la réussite des étudiants et étudiantes à tous les cycles, ainsi que l'obtention du diplôme, entre autres par des services de soutien répondant à leurs besoins et par un appui financier facilitant la poursuite des études, notamment via le financement intégré aux cycles supérieurs;
- Soutenir des initiatives visant à appuyer le personnel enseignant dans le développement pédagogique et à optimiser l'utilisation des outils numériques d'apprentissage;
- Soutenir les initiatives et les activités de recherche structurantes de manière à assurer la place centrale de la recherche, de la création et de l'innovation;
- Appuyer la mise en oeuvre d'initiatives de développement académique et administratif découlant du plan stratégique de développement durable;
- Enrichir l'expérience étudiante, notamment en appuyant l'essor d'initiatives académiques porteuses et de projets novateurs qui favorisent l'engagement et l'action citoyenne.

Par ailleurs, il est à souligner que d'autres orientations stratégiques ont été définies. Même si elles ne sont pas priorisées en 2023-2024, elles font partie de la vision stratégique de l'Université pour les prochaines années. Elles doivent donc, à ce titre, faire partie des réflexions dans l'établissement du budget dans une perspective de planification budgétaire multi-annuelle.

- Appuyer le développement des activités de formation continue dans une perspective de formation tout au long de la vie;
- Mettre en oeuvre des actions favorisant l'application de la stratégie numérique;
- Appuyer les efforts de recrutement et de croissance des effectifs étudiants à tous les cycles;
- Soutenir les initiatives favorisant l'internationalisation des effectifs étudiants et professoraux.

Université 
de Montréal
et du monde.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal
(Québec) H3C 3J7

Tél. : 514-343-6111 Site Internet : www.umontreal.ca

Ce document peut être consulté à l'adresse
budget.umontreal.ca/2023-2024

Publié par le Bureau des communications et des relations publiques de
l'Université de Montréal, avril 2023.